



NUMÉRO 133

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 6 mai 2010

QUESTIONS ORALES.

P. 3

Il est rappelé un aspect de l'article 6 du règlement intérieur du conseil municipal relatif aux questions orales. "Le texte des questions est adressé au maire au plus tard trois jours avant une séance du conseil municipal."

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

1 - Patrimoine privé immobilier – Vente par adjudication devant la Chambre des Notaires de Paris d'un logement libre d'occupation locative situé 82 rue Marcel Dassault – Autorisation donnée au Maire pour signer tous actes afférents. P. 9

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

2 - Personnel – Mesures diverses. P. 9

3 - Participation du Conseil général des Hauts de Seine, au plan de financement bancaire de la ZAC Seguin- Rives de Seine mis en place par la SAEM Val de Seine Aménagement – Communication. P. 10

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

4 - ZAC Seguin Rives de Seine – Jardin de l'Ile – Autorisation donnée au Maire de signer avec la SAEM Val de Seine Aménagement une convention d'occupation précaire du Jardin de l'Ile – Autorisation donnée au Maire de signer avec GPSO et la SAEM Val de Seine Aménagement une convention portant sur les opérations d'intervention courante et les modalités d'entretien. P. 12

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

5 -ZAC Seguin Rives de Seine – Ilot V3a – Acquisition de 29 logements sociaux par la SA d'HLM IMMOBILIERE 3F – Garantie des emprunts – Droits de réservation – Autorisation donnée au Maire pour signer les actes afférents. P. 14

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

6 - Service de restauration scolaire du groupe primaire situé 20 allée Robert Doisneau, lot B2b – Autorisation donnée au Maire pour signer le marché. P. 16

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

7 - Bourses de l'initiative à caractère humanitaire, social, culturel ou sportif - Attribution d'aides financières en faveur des jeunes Boulonnais de 16 à 23 ans. P. 18

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

8 - Association Point info énergie – Adhésion de la Ville – Autorisation. P. 19

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

9 - Association "Collectif pour la Défense du Stade Jean-Bouin Omnisports et de son Environnement" - Cotisations. P. 20

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX

10 - ZAC Seguin - Rives de Seine – Groupe Scolaire B2b – Convention d'Occupation du poste électrique de transformation ERDF. P. 22

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX

11 - Exercice du droit de préemption urbain – Délégation à la Communauté Grand Paris Seine Ouest - Autorisation donnée au Maire. P. 22

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX

12 - Modification simplifiée du PLU pour la suppression de la servitude n°385 instaurée au titre de l'article L123 2 c pour une crèche de 40 berceaux – Approbation. P. 24

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

13 - Equipements petite enfance -Reconduction du principe de délégation de service public - Autorisation donnée au Maire d'engager une consultation. P. 26

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX

14 - ZAC Seguin Rives de Seine –Dénomination d'une voie et d'équipements publics. **P. 12**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

15 - Révision des tarifs du Carré Belle Feuille et du Théâtre de l'Ouest Parisien pour la saison 2010 – 2011. **P. 30**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

16 - Ville d'Art et d'Histoire - Adhésion de la Ville à l'association des sites de Le Corbusier. **P. 31**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

17 - Musées des Années 30 - Convention de mécénat avec la société Yoplait – Convention de partenariat avec le Etoiles/Rex - Donations - Autorisation. **P. 32**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

18 - Maison médicale de garde – Autorisation donnée au maire pour signer la convention d'objectifs avec la croix Rouge Française et la convention de partenariat avec l'association des Médecins de Boulogne-Billancourt et la Croix-Rouge Française. **P. 33**

19 - Désignation du représentant de la Ville pour siéger au conseil de surveillance du Centre de Gérontologie, "les Abondances", au sein du conseil de surveillance de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, et au centre hospitalier des Quatre Villes. **P. 34**

20 - Renouveau des conseils de quartier. **P. 35**

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL :

**10 JUIN - 8 JUILLET - 7 OCTOBRE -18 NOVEMBRE ET 9 DÉCEMBRE
À 19 HEURES.**

L'an deux mille dix, le 6 mai à dix neuf heures cinq, les membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis à la Mairie, au nombre de quarante trois pour la séance pour laquelle ils ont été convoqués par le Député-Maire, individuellement et par écrit, le 29 avril 2010.

Le Député-Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ETAIENT PRESENTS : 43

M. Pierre-Christophe Baguet, Député-maire, M. Thierry Solère, Premier maire-adjoint, Mme Belliard, M. Ricard, Mme Dubost, MM. Baroli, Louap, Mougin, Gardillou, Mmes Bouée, Godin, MM. Coquebert de Neuville, Amar, Mmes Fathallah, Montiès, M. Fournier, maires-adjoints, Mme de Beauval, M. Morand, Mmes Lorber, Kamatari, M. Bacchetta, Mme De Villepin, M. Graffin, Melle Lavarde, M. Benharoun, Mme Vetillart, M. Barbot, M. Deniziot, Mmes Ba, Bondoux, M. Fourcade, Melle Cardetas, MM. Cohen, Vincent, Mme Bauche, M. Askinazi, Mme Klein, M. Tellini, Mme Vouette, M. Fusina, Mme Shan, M. Tisseyre, Mme Even.

EXCUSES REPRESENTES : 10

Mme Missoffe qui a donné procuration à Mme de Villepin
M. Sebbag qui a donné procuration à M. Baguet
Mme de Rose qui a donné procuration à Mme Montiès
M. Gallant qui a donné procuration à M. Ricard
Mme Billard qui a donné procuration à Mme Lorber
Mme Rougnon qui a donné procuration à M. Amar jusqu'au point n° 8
M. Papillon qui a donné procuration à M. Louap
Melle Sicard qui a donné procuration à Mme Bouée
M. Labruyne qui a donné procuration à M. Graffin
Mme Laureau qui a donné procuration à Melle Cardetas

Arrivée de Mme Pineau à 19 heures 55, avant le point n° 4

Arrivée de Mme Bruneau à 20 heures 10, avant le point n° 5.

Monsieur Pierre Deniziot a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le conseil au maire

Mme Shan

Sur la décision 73, page 2. Est-ce que ce sont deux particuliers, Mme Ho et Mme Tran ? "Procédure de défense devant le tribunal d'instance" ; après suit : "un particulier contre un autre."

M. Baguet

Ce sont des particuliers.

L'un est propriétaire du logement et l'autre est locataire. Une décision d'insalubrité avait été prise par M. Fourcade. C'est vous qui avez pris la décision de déclaration d'insalubrité d'un logement à Boulogne-Billancourt dans une affaire qui touchait Mme Ho et Mme Tran. Après cette décision d'insalubrité, le propriétaire n'a pas fait les travaux enjoins par la mairie et le locataire nous a saisis. Nous assignons le propriétaire au tribunal pour la défense du locataire.

Comme le propriétaire n'a pas fait les travaux, le locataire demande le relogement à la Ville, et comme une décision avait été prise en son temps, nous poursuivons la décision prise.

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2010

Le PV est adopté à l'unanimité.

Avant les questions orales, je voudrais vous demander l'autorisation d'ajouter une délibération au point 14 sur la désignation de la commission des noms de rues.

Cette délibération portera sur deux objets : d'abord la désignation des membres de la commission des noms de rues et monuments et équipements publics, et également sur les noms à arrêter, notamment, sur le cours de l'île Seguin, de deux équipements publics, la crèche et l'école qui vont ouvrir au mois de septembre, plus l'avenue Emile Zola.

Je voudrais rajouter la proposition du Conseil municipal sur le nom du nouveau collège. J'ai été saisi hier par une lettre du Conseil Général ; Mme Godin a suivi cela.

Je vous demande donc l'autorisation de rajouter ce point à l'ordre du jour dans le cadre de cette délibération.

Est-ce que quelqu'un s'oppose ? Personne.

Je voudrais féliciter, au nom du Conseil municipal, Karine et Thierry Solère pour la naissance le 25 avril dernier du petit Grégoire, qui est le quatrième.

(Applaudissements.)

Je voudrais également féliciter Mme Bouée, qui a été nommée Chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur à la promotion de Pâques.

(Applaudissements.)

Question orale posée par madame Martine Even

Monsieur le Maire,

Comme tous les ans à cette période, la question des inscriptions des enfants et adolescents boulonnais dans les centres de vacances d'été se repose.

Les parents se plaignent de ne plus être informés des dates d'ouverture des inscriptions.

Auparavant les familles recevaient un courrier mentionnant les modalités à accomplir, accompagné du catalogue des propositions de séjour.

A l'ère du numérique, il est bien évident, qu'il n'est plus nécessaire d'envoyer à chaque famille un catalogue, et que le courrier postal n'est plus le seul moyen de communication, mais chacune d'entre elles devrait être avertie des dates et des moyens d'inscription.

Certes, ceux-ci sont indiqués sur le site de la Ville, et il est possible d'inscrire les enfants via Internet, encore faut-il l'avoir chez soi et être à l'affût de toute nouvelle mise à jour du site. La saisie des inscriptions sur le site Internet n'est pas aisée et aucune erreur n'est possible. Si l'internaute se rend compte de son erreur, il doit renvoyer un mail à la mairie pour annuler l'inscription et en refaire une autre, s'il ne s'en rend pas compte, il pense que son enfant est inscrit, alors qu'il ne l'est pas, ce qui entraîne désagréments et déceptions.

La période des inscriptions ne durant que 5 jours et beaucoup de parents n'ayant pu, faute d'information, inscrire leurs enfants la première semaine d'avril, se sont précipités le 3 avril à la mairie, dont certains attendaient l'ouverture dès 7 heures. Cette arrivée massive de parents n'était certainement pas envisagée, puisque rien n'était prévu pour les canaliser, les ordres d'arrivée n'ont pas été respectés, d'où une certaine « bousculad ». Le personnel municipal a malgré tout conservé son amabilité.

Comment comptez-vous améliorer la communication auprès des familles boulonnaises, quant aux inscriptions dans les différents centres de vacances, dans les centres de loisirs, ainsi qu'à l'école des sports, d'autant que ce souci est récurrent ?

Je profite de cette question pour vous demander si la mairie ne pourrait pas envisager d'accepter les chèques vacances comme moyen de paiement pour les différents loisirs.

Je vous remercie.

Réponse de Monsieur Guy-René Baroli à la question orale posée par Madame Martine Even.

Chère collègue,

Vous m'interrogez sur les inscriptions des enfants et des adolescents dans le centre de vacances de Benais et pour les séjours d'été.

- Concernant la communication auprès des familles, l'information était assurée auparavant par l'envoi aux 9 000 familles inscrites dans les fichiers de la Ville, 4 fois par an, de la brochure des séjours proposés à l'occasion des vacances de Toussaint, d'hiver, de printemps et d'été. Outre le coût d'impression de ces 36 000 brochures et des frais d'envoi postal, se

posait la question de l'impact environnemental d'un tel mode de diffusion.

Aussi, depuis 2008, il a été décidé de privilégier les moyens modernes de communication et en particulier le site de la ville pour la diffusion de la brochure.

Celle-ci est, en effet, systématiquement mise en ligne plusieurs jours avant le début des inscriptions. Cependant la version papier de la brochure reste disponible dans les permanences de quartier, BB tourisme, les centres de loisirs, les ateliers artistiques, l'école municipale des sports et les différents guichets de la Ville accueillant du public. Elle est également envoyée par courrier, sur simple demande téléphonique.

L'information concernant les dates d'inscription et de la mise en ligne des brochures est diffusée par l'intermédiaire du site de la ville. Des informations personnalisées sont transmises par la new-letter, le portail des familles et sur les panneaux d'affichage des abribus.

- Vous indiquez que les inscriptions ne peuvent être réalisées que par Internet.

Je voudrais vous préciser que les inscriptions ou plutôt les préinscriptions peuvent bien sûr être réalisées par voie électronique ce qui était une forte revendication des familles, mais également par courrier pour ne pas pénaliser celles qui ne possèdent pas Internet.

Pour les inscriptions aux séjours d'été, les dates des préinscriptions ont été avancées cette année du 5 au 9 avril, alors qu'elles avaient eu lieu en 2009 du 4 au 9 mai, et ce afin de mieux répondre aux besoins des familles.

La période de préinscription est volontairement de courte durée pour valider les demandes en fonction du nombre de préinscrits et du nombre de places disponibles. Ainsi une réponse rapide est donnée par courrier aux familles pour permettre surtout aux familles n'ayant pas été retenues soit d'être réorientées, soit de rechercher d'autres solutions d'accueil de leurs enfants : centres de loisirs, comité d'entreprise des parents, etc...

Une deuxième campagne d'inscription pour les places restant disponibles est ouverte le lundi 3 mai. L'inscription se fait, à l'hôtel de Ville, à l'Espace accueil des Familles et une réponse est donnée immédiatement sur la disponibilité de la place demandée.

- Vous indiquez quelques dysfonctionnements lors des inscriptions en ligne.

Il est vrai que lors de la mise en place du nouveau logiciel, fin 2009, il y a eu quelques difficultés mais celles-ci ont été réglées et les retours des familles sont maintenant positifs. Reste le problème de l'annulation en ligne d'une préinscription. Le module permettant cette opération sera opéra-

tionnel pour les prochains séjours de Toussaint.

Les petits problèmes que vous signalez lors de la reprise des inscriptions le lundi 3 mai 2010 qui ont été le fait de quelques personnes désireuses de passer avant les autres ont été rapidement réglés et je vous remercie d'avoir précisé que le personnel communal était resté aimable face à cette situation.

Sans vouloir donner trop de chiffres, voici quelques éléments concernant les inscriptions aux séjours d'été 2010 :

Il y avait 971 places proposées (888 en 2009) dont 280 pour Benais et 691 chez les prestataires retenus par la Ville.

Pendant la campagne de préinscription du 5 au 9 avril, il y a eu 540 préinscriptions en ligne et 53 par courrier. 563 inscriptions ont été validées et 30 demandes placées en liste d'attente.

Depuis la reprise des inscriptions, le lundi 3 mai, 139 inscriptions ont été enregistrées à l'Espace accueil des familles.

Il restait donc hier soir 269 places disponibles (150 places en Juillet, dont 64 à Benais et 119 places en août dont 34 à Benais).

- Vous souhaitez connaître les améliorations qui pourraient être apportées quant à la communication auprès des parents des dates d'inscriptions.

Plusieurs pistes ont été étudiées : le renforcement des alertes par courriel ou SMS, l'information par voie d'affiche dans les établissements scolaires, les panneaux lumineux, le BBI. Ces différentes pistes seront expérimentées lors des prochaines vacances de Toussaint

Enfin la possibilité d'accepter les chèques vacances comme moyen de paiement sera étudiée par les services concernés notamment pour les activités gérées en régie par la Ville, cas actuellement pour Benais.

Voilà, chère collègue, les moyens mis en œuvre par la Ville pour permettre à nos jeunes Boulonnais de passer d'agréables vacances d'été.

M. Baguet

Merci pour cette réponse bien précise. Avec 1 000 places offertes aux jeunes de la ville en centre de vacances cet été, nous devrions pouvoir satisfaire toutes les familles.

Question orale posée par Madame Agnès Bauche

Monsieur le Maire,
La réussite, en communication, de l'exposition Brigitte Bardot a été indéniable.
Elle s'est terminée le 7 mars dernier.

Monsieur le Maire, pourriez-vous nous faire un bilan financier complet de cette opération :

Il serait intéressant de connaître les recettes nettes dégagées par la Ville une fois toutes les dépenses externes et les frais de personnel, horaires supplémentaires, c'est-à-dire tous frais déduits.

Ainsi que les recettes nettes de chacun des acteurs extérieurs.

Je vous remercie, en précisant que j'ai posé cette question pour vous faire plaisir.

Réponse de Monsieur Pascal Fournier à la question orale posée par Madame Agnès Bauche

Ma chère collègue,

Tout d'abord, je tiens chaleureusement à vous remercier pour cette question qui ne fait qu'anticiper une communication que nous souhaitions présenter au conseil municipal de juin. Celui-ci coïncidant avec l'ouverture de l'expo BB à St Tropez. Je m'étais engagé il y a plus d'un an à dresser un bilan de cet événement... Je vais donc tenter de répondre un mois à l'avance à votre quête de vérité, digne d'Henry Georges Clouzot, qui ne semble relever du Mépris, n'en déplaise à Godard.

Comme vous le soulignez avec gentillesse et bien sûr sans arrière-pensée, la réussite de l'exposition consacrée à Brigitte Bardot est indéniable. Mais j'ajoute que cette réussite ne se mesure pas uniquement en termes de communication.

Certes cette exposition a donné à la Ville une visibilité exceptionnelle à travers la presse, les télévisions et radios mais aussi la parution de nombreux livres et catalogues liés à l'événement.

En effet l'exposition et la Ville ont bénéficié d'une couverture médiatique sans précédent pour un événement municipal, totalisant 126 passages télévision en France et à l'étranger, 89 sujets radio en France, 46 articles dans la presse internationale sur plus de 87 pages et 21 pays, plus de 260 articles dans la presse nationale tous types confondus, représentant quelque 420 pages, enfin plus de 600 pages Internet en France et à l'étranger évoquant Boulogne-Billancourt et l'exposition Bardot. Cette médiatisation hors du commun peut être valorisée à hauteur de 1 600 000 euros au bénéfice de l'image de la Ville. Ainsi le regard sur la Ville a quelque peu changé et on en a parlé autrement qu'en évoquant des querelles passées dignes des pétroleuses.

Concernant la fréquentation, l'exposition, qui a été prolongée d'un peu plus d'un mois face au succès rencontré, a permis d'accueillir 87 322 visiteurs dont 77 957 payants, permettant ainsi à la Ville de connaître son plus gros succès en terme de fréquentation d'une exposition temporaire. Pour mémoire, l'exposition consacrée par le musée des Années 30 à Tamara de Lempicka au premier semestre 2006 avait accueilli 35 903 visiteurs.

Autre effet vertueux, ce fut l'occasion pour les visiteurs de

découvrir notre prestigieux musée des Années 30. La mise en place d'un billet couplé « exposition Bardot - visite du MA-30 » a permis d'accueillir 8 272 visiteurs au sein des collections permanentes du musée. Beaucoup plus que d'habitude.

Sur le bilan financier, en sus de la valorisation des retombées de la presse évoquées ci-dessus, la ville est intéressée aux recettes de billetterie sur les billets couplés et, au-delà de 50 000 entrées payantes, sur le billet exposition temporaire. Ces recettes sont évaluées à 44 501 euros. Par ailleurs, la Ville étant coproductrice de l'exposition, elle est également intéressée financièrement par les reventes de cette dernière, à hauteur de 20.000 euros par ville ou pays. Ainsi, la ville est assurée de la revente de l'exposition à Saint-Tropez qui la présentera du 18 juin au 18 octobre 2010. Cette dernière devrait ensuite être présentée à Bruxelles d'octobre à décembre 2010, dans différentes villes du Brésil au premier trimestre 2011, à Knokke-le-Zoute de juin à septembre 2011, à Genève d'octobre à décembre 2011, et dans plusieurs villes des Etats-Unis au premier semestre 2012.

Concernant les coûts supportés par la ville, en complément de la participation de 100.000 euros versée à la société Akouna pour coproduire l'exposition, ces derniers peuvent être évalués à 150.000 euros composés essentiellement de frais de gardiennage.

A ce jour la société Akouna est déficitaire sur cette opération mais elle espère équilibrer son budget grâce aux reventes à venir de l'exposition. Sans ce partenariat, cette exposition n'aurait pu voir le jour et je crois que les Boulonnais se félicitent encore d'avoir vu leur Ville ainsi présente et citée dans le monde entier.

Enfin, je conclurai ce point en évoquant les retombées économiques non chiffrées, au bénéfice des commerces locaux, hôtel, restaurants, sachant que 23% des visiteurs venaient d'autres régions que l'Île-de-France, voire de nombreux pays européens.

Voilà, j'espère avoir répondu dans les formes dont Brigitte Bardot reste un symbole phare et dans la transparence qui pour elle a toujours été très suggestive... Il n'en demeure pas moins que je tiens aussi adresser tous mes remerciements aux équipes culturelles de la ville qui ont gagné un repos du guerrier, bien mérité.

Question orale posée par Monsieur Pierre Deniziot

Monsieur le Maire,

Sur le blog des Verts de Boulogne, j'ai pris connaissance d'une interrogation, laissant entendre que le Député-maire de Boulogne-Billancourt ne se serait pas préoccupé de solliciter l'Etat afin d'obtenir les remboursements des sommes engagées au titre du fonctionnement du centre de vaccination contre la grippe A. Ce blog se réfère à un communiqué de presse de l'association des maires de grandes villes citant 22 communes interrogées sur ce thème. Mais faute d'avoir vérifié

ses sources, le blog a mal interprété ce communiqué et a donc diffusé des informations fantaisistes.

J'avais pourtant compris, en écoutant avec l'attention qu'il se doit, lors du Conseil municipal du 25 mars, la réponse de notre collègue Frédéric Morand à une question posée par Madame Vouette, que le nécessaire avait été fait auprès des services préfectoraux.

Pouvez-vous m'indiquer quelle suite a pu être donnée à cette demande ?

Réponse de Monsieur Frédéric Morand à la question orale de Monsieur Pierre Deniziot

Cher collègue,

Je vous remercie d'avoir fait partie des élus attentifs à ma réponse, ce qui ne semble pas avoir été le cas pour certains.

Je précise que le Député-maire de Boulogne-Billancourt n'a pas été consulté par l'AMVF et n'a donc pas eu l'opportunité de communiquer à ce sujet.

Les Verts de Boulogne-Billancourt auraient sans doute été mieux inspirés de se renseigner sur l'avancement de ce dossier, avant de publier le billet sur leur blog.

En effet, je peux vous annoncer que, non seulement les démarches administratives pour justifier des dépenses engagées par la ville pour cette opération ont été faites en temps et en heure dans les formes requises par les services de l'Etat, mais que la réponse du Préfet ne s'est pas fait attendre.

Dès le 16 mars, un arrêt des comptes de fonctionnement du centre de vaccination de notre Ville était validé par Monsieur le préfet, s'établissant à hauteur de 200 140,23 euros décomposés comme suit :

- les frais de personnel : 126 731,16 euros
- les frais logistiques, équipements, matériel : 67 219 ,65 euros majorés d'une indemnité forfaitaire d'occupation portant finalement le remboursement de l'Etat à hauteur de 200 140, 23 euros.

Le remboursement a été à ce jour intégralement perçu en deux mandatements : le premier, fin décembre sous forme d'une avance de 25 312,50 euros et le second de 174 827,73 euros parvenu mi avril à la recette municipale.

J'ajoute que la même diligence a été constatée pour le remboursement des frais engagés par le CCAS à hauteur de 788,83 euros.

Je tiens une nouvelle fois à remercier les services de la ville et de l'Etat, pour leur professionnalisme dans le traitement d'un dossier complexe, permettant le remboursement rapide des dépenses engagées, avec le souci des équilibres budgétaires des collectivités.

Et donc à l'interrogation des Verts : « Que fait notre gestionnaire de Maire ? », la réponse est : "il agit vite et bien dans l'intérêt de la commune !"

M. Baguet

Merci M. Morand. Il ne faut pas écrire n'importe quoi, même sur un blog... Je voudrais vous remercier, M. Morand, pour votre célérité : il vaut mieux être remboursé les premiers que les derniers. Nous avons connu cela avec la délivrance des cartes d'identité où nous avons perdu beaucoup d'argent. Aujourd'hui nous avons même eu un petit bonus de la part du Préfet que j'ai remercié.

Question orale posée par Monsieur Marc Fusina

Monsieur le maire,
L'insécurité routière constitue un grave sujet de préoccupation des Boulonnais.

C'est ainsi que les principaux axes de notre Ville, à savoir route de la Reine, avenue Edouard-Vaillant, du Maréchal-Juin, mais aussi l'avenue Jean-Baptiste-Clément sont traversés en dehors des moments de forte circulation à des vitesses inconsiderées. Cette circulation de transit met en jeu quotidiennement la sécurité des piétons.

De plus, des rues communales sont détournées de leur vocation locale. A titre d'exemple, la rue du Transvaal est empruntée comme voie de contournement de l'avenue Jean-Baptiste Clément lorsque celle-ci est saturée. La mise en sens inverse de circulation de cette rue située à proximité d'écoles ne pourrait plus être utilisée comme voie de circulation de transit, ce qui améliorerait notablement les conditions de sécurité d'une zone à proximité de laquelle sont situés des établissements scolaires et un grand équipement sportif.

On voit ainsi que sécurité routière et plan de circulation sont intimement liés.

En cette troisième année de mandat, il apparaît nécessaire en collaboration, avec nos partenaires institutionnels (Etat, conseil général) de procéder d'une part à une redéfinition du plan de circulation et d'autre part aux aménagements des trois principales voies de transit afin d'améliorer notablement les conditions de sécurité des Boulonnais.

Monsieur le maire, êtes-vous prêt à engager ce chantier ?

Je vous remercie.

Réponse de Madame Adèle Ba à la question orale posée par Monsieur Marc Fusina

Mon cher collègue,
Vous avez souhaité connaître les actions conduites par la Ville en matière de lutte contre l'insécurité routière.

Tout d'abord, permettez-moi de renouveler aujourd'hui l'engagement ferme de la municipalité de lutter sans relâche contre ce fléau qui touche singulièrement notre Ville compte tenu de ce qu'elle connaît, comme vous le soulignez, une circulation de transit importante.

Sur ces axes, comme sur d'autres voies, la communauté d'agglomération Val de Seine (CAVDS) est intervenue au cours des dernières années afin d'en assurer une meilleure sécurisation.

Lors des travaux de voirie, la visibilité au droit des carrefours est améliorée par la réalisation d'aménagement spécifiques, du type « parking deux roues ».

Enfin, nous poursuivons chaque année notre campagne de ralentisseurs qui malgré quelques controverses, permet de réduire de façon significative la vitesse des véhicules :

86 ralentisseurs ont été réalisés en 2008, et 39 en 2009, ce qui porte avec ceux déjà installés, leur total à 266 sur l'ensemble de la Ville.

Néanmoins, il nous faut trouver un équilibre entre la sécurité et la fluidité et la sécurité du trafic notamment du SUBB qui dans ces conditions n'arrivent plus à assumer 41 rotations par jour et qui connaît malheureusement des accidents d'usagers à l'intérieur de ces véhicules lors des franchissements des ralentisseurs. Le nombre de rotations a dû être abaissé à 35 au lieu de 41 par jour.

La communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest (GPSO) poursuivra les efforts d'une recherche d'équilibre.

Ainsi, en 2010, la traversée piétonne de l'avenue Edouard-Vaillant au droit de la rue Thiers sera réalisée pour assurer la sécurité des élèves qui fréquenteront le nouveau collège.

Les rues Laurenson, Paul-Bert, Heinrich, l'avenue du Maréchal Juin et une partie de la rue du Point du Jour seront réaménagées et ces travaux comprendront un volet de mise en sécurité.

Concernant l'avenue JB-Clément, le carrefour avec la rue des Abondances, des travaux de requalification seront réalisés courant 2011 dans le cadre du contrat de pôle du pont de Saint-Cloud, passé avec la RATP, le CG et la Ville de Saint-Cloud, principalement. Dans cette perspective, des travaux provisoires seront réalisés à l'été 2010 afin d'apporter une solution immédiate aux problèmes de circulation et de sécurité.

A l'initiative du CESL, un « comité de voies » regroupant autour de la Ville les différents partenaires concernés dont, au premier chef, le Conseil Général des Hauts-de-Seine définira les orientations et les programmes à entreprendre afin d'apporter une amélioration significative de ces grands axes. L'Etat, la ville de Paris et la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest font également partie des principaux partenaires.

A l'échelle de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Seine Ouest, un schéma directeur des liaisons douces a été lancé en 2010. Au delà de la création d'itinéraires cyclables sur l'ensemble du territoire, l'étude apportera une forte valeur ajoutée sur la notion de partage de la voirie sécurisée. Les différents espaces de circulation seront mieux identifiables et la signalétique adaptée pour l'ensemble des usagers des espaces publics, participant ainsi à la lutte contre l'insécurité routière.

Enfin, tous ces travaux pourraient nous conduire à engager une réflexion sur la redéfinition du plan de circulation de la Ville, exercice, comme vous le savez, particulièrement complexe, compte tenu des effets induits par le moindre changement de sens de circulation.

M. Baguet

M. Tellini s'impatientait, mais c'est une question importante. Il faut trouver un bon équilibre et ce que vient d'évoquer Mme Ba est un vrai souci.

La RATP, compte tenu de la multiplication des ralentisseurs dans la ville, nous a demandé de diminuer le nombre de rotations des SUBB. Si nous voulions maintenir la rotation de 15 minutes par tournée, il était nécessaire d'ajouter 120 000 euros dans le budget annuel des SUBB pour bénéficier d'un matériel supplémentaire, d'un chauffeur supplémentaire. Ces ralentisseurs posent des problèmes puisque plusieurs Boulonnais sont tombés dans les véhicules, dont un dernièrement s'est cassé le bras : il a attaqué la RATP et indirectement la Ville.

Il faut trouver un bon équilibre entre la sécurité routière nécessaire et le fait que les voitures ne roulent pas trop vite dans les rues de Boulogne-Billancourt. En même temps, mettre des ralentisseurs à tous les coins de rue, parfois 4 ou 5 dans la même rue, pose un problème. C'est une question d'équilibre. Les Boulonnais seront déçus car les SUBB doivent passer de 41 tournées la journée à 35.

Nous essayerons de réfléchir à une solution, mais les ralentisseurs ne sont pas la seule et unique réponse à la sécurité routière.

Question orale posée par Monsieur Jean-Michel Tisseyre

Monsieur le Maire,

Le 28 mai prochain aura lieu la fête des voisins 2010.

Cet événement, autrement dénommé « immeubles en fête » s'est installé au fil des années dans nos habitudes.

Cette idée, à initiative de l'association « Voisins solidaires » a pour objet de créer une occasion pour un groupe de personnes résidant dans un même immeuble de faire connaissance, d'échanger de façon informelle dans un climat convivial. Cette idée a séduit nombre de Boulonnais qui se sont appropriés ce moment pour en faire un réel instant de partage intergénérationnel, interculturel et socialement mixte.

De ce fait, des personnes qui n'auraient jamais eu l'opportunité de se rencontrer malgré leur proximité de vie ont pu faire connaissance et ne sont plus, désormais, aussi indifférentes les unes par rapport aux autres. Cet épisode renforce chaque année davantage la richesse de liens sociaux qui peuvent s'avérer des réseaux de solidarité utiles et nécessaires en ces temps difficiles. Dans nos agglomérations très denses, ils permettent de lutter efficacement contre les fléaux de notre époque : solitude, pauvreté, indifférence, angoisse et morosité.

Notre Ville a tout intérêt à encourager cette démarche de proximité en promouvant et en facilitant le déploiement de cette initiative sur son territoire.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, nous vous demandons quelles mesures la municipalité entend mettre en œuvre afin qu'un nombre important de Boulonnais adhèrent et puissent participer à l'édition 2010 d'« Immeubles en fête ».

Je vous remercie.

Réponse de Monsieur Vittorio Bacchetta à la question orale de Monsieur Jean-Michel Tisseyre

Cher collègue,

Depuis ces deux dernières années la Ville a multiplié, son soutien logistique et matériel pour privilégier l'organisation des rendez-vous conviviaux et intergénérationnels dans le cadre de la "Fête des Voisins" (anciennement Immeubles en Fête)

L'édition 2010 est prévue le vendredi 28 mai. Jusqu'à présent, elle se tenait le dernier mardi du mois de mai et cette nouvelle formule va certainement optimiser encore davantage la participation des familles boulonnaises.

La Ville a soutenu 75 immeubles et résidences en 2009 pour une vingtaine en 2007.

En plus de la mise à disposition des supports de communication, de tables de chaises, de nappes et autres gadgets vaisselles etc... la Ville détachera pour certaines résidences et en fonction du nombre de personnes attendues des animateurs qualifiés et/ou apportera son soutien pour l'organisation d'animations supplémentaires.

Les conseillers de quartiers sont fortement mobilisés sur cette journée et assurent un lien avec les permanences de quartier afin de recenser les besoins.

Seine-Ouest Habitat va assurer de son côté un soutien logistique et matériel auprès des immeubles de son parc... les représentants des locataires de l'office sont chargés de relayer et d'informer l'ensemble résidents.

Enfin, BBI annonce l'opération dans les pages du numéro de mai et consacrera un reportage complet dans le numéro spécial Été.

M. Baguet

Il faut se féliciter de ce succès croissant. Il y avait une vingtaine de résidences en 2007... 75 en 2009 et à ce jour, 50 résidences qui se sont déjà manifestées. Instauration de la convivialité dans nos grandes villes qui sont parfois un peu anonymes est une très bonne chose.

1 - Patrimoine privé immobilier - vente par adjudication devant la Chambre des Notaires de Paris d'un logement libre d'occupation locative, situé 82 rue Marcel Dassault - autorisation donnée au maire pour signer tous actes afférents.

Madame Béatrice Belliard, maire-adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Dans le prolongement des cessions de biens immobiliers du domaine privé de la Ville que nous avons déjà engagées chaque fois qu'ils ne concourent pas spécifiquement aux objectifs d'intervention ou de gestion de la collectivité, il vous est proposé aujourd'hui de poursuivre cette action par la mise en vente d'un appartement supplémentaire.

Il convient de maintenir la procédure de ventes organisées par voie d'adjudication devant la Chambre des Notaires de Paris, et les modalités précédemment approuvées par délibération du 4 février 2010, qui permettent de garantir la transparence et la publicité nécessaires à ce dispositif.

Il vous est proposé la cession d'un appartement acquis le 29 mai 1997, dans le cadre de l'exercice d'un pacte de préférence, clause d'un acte de vente de biens immobiliers cédés pour indemnisation d'une éviction immobilière rendue nécessaire lors d'une opération d'aménagement.

Cet appartement est de type F3 d'une surface de 75 m², cave et parking intégrés (lots n° 3090, 3071 et 3012) situé au 2^{ème} étage d'un immeuble en copropriété 82, rue Marcel Dassault. Cet appartement libre d'occupation locative a été évalué à 450 000 € HT/HD/HC par France Domaine le 3 mars 2010.

En conséquence, il vous est proposé d'autoriser le Maire à procéder à la cession de ces biens par adjudication devant la Chambre des Notaires de Paris, sur la base d'une mise à prix proposée par cette dernière, et d'autoriser le Maire à signer tous actes afférents.

Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales

La commission des affaires générales et sociales a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote. Ce dernier ne comprend pas le motif de la cession.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Y a-t-il des questions ?

Mme Even

On sait bien que, comme d'habitude, nous allons nous plaindre de cette vente de logement une fois de plus. Malheureusement, nous ne pouvons rien faire contre cette vente. En revanche, je souhaitais vous proposer, une fois de plus, que les logements que vous vendez comme cela soient avant tout proposés à certaines associations de la ville qui peuvent utiliser ces logements pour recevoir des familles de façon temporaire.

Effectivement, celui-ci a un prix élevé, d'accord, mais nous souhaiterions malgré tout que le principe soit mis en place, que tout logement mis en vente soit avant tout proposé à des associations, et il y en a plusieurs sur Boulogne-Billancourt, qui peuvent les utiliser en cas d'urgence.

Le groupe @lternance votera contre cette délibération.

M. Baguet

Nous avons déjà aidé à deux reprises la Société Nouvelle pour le Logement, la SNL, pour acheter 2 appartements sur Boulogne-Billancourt qui deviennent des logements passerelles. Le cas présent ne permet vraiment pas de solliciter une association d'insertion, une association passerelle. Dès que nous pouvons le faire, nous le faisons. En l'occurrence, sur celui-ci, ce n'était pas possible, les associations n'ont d'ailleurs pas les moyens d'acheter un appartement à ce prix, même avec l'aide de la Ville.

Y a-t-il d'autres interventions ? Aucune.

La délibération n°1 est adoptée.

Vote contre du groupe @lternance.

2 - Personnel communal. mesures diverses.

Madame Béatrice Belliard, maire-adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

La présente délibération comporte 5 points :

1/ L'actualisation du tableau des effectifs :

Les transformations de postes figurant en annexe 1 de la présente délibération correspondent à une mise en adéquation des catégories d'emplois au regard des missions des services et du tableau des effectifs à la suite de recrutements, des réussites aux concours.

2/ Mission confiée par le conseil municipal dans le cadre d'un mandat spécial

Il est porté à votre connaissance un mandat spécial confié à un élu du conseil municipal et pour lequel, en application de l'article L. 2123-18 du code général des collectivités territoriales, le remboursement des frais afférents interviendra dans la

limite du montant des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'Etat et pour les dépenses de transport, sur présentation d'un état de frais. Il s'agit du mandat spécial confié au conseiller municipal délégué au Patrimoine et à l'animation culturelle dans le cadre de la réunion sur l'organisation d'un réseau ville « Le Corbusier » qui s'est tenue du jeudi 26 au vendredi 27 janvier dernier à Ronchamp (Haute-Saône).

3/ Fixation du contingent annuel des indemnités horaires pour travaux supplémentaires - dérogations exceptionnelles au contingent annuel

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires peuvent être versées aux fonctionnaires et aux agents non titulaires des catégories C et B. Il vous est proposé d'autoriser, de façon générale, l'engagement d'heures supplémentaires dans la limite de 200 heures par agent.

Des dérogations à ce contingent annuel peuvent être accordées, à titre exceptionnel, pour faire face à des besoins spécifiques liés au principe de continuité du service public.

Le volume des dérogations s'élevait à 2009 à 19 700 heures. Pour l'exercice 2010, il est proposé de fixer ce volume, après avis du comité technique paritaire en date du 15 avril dernier, à 15 412 heures.

La répartition par département de ces quotités est détaillée en annexe n° 2.

4/ Recrutement d'agents saisonniers :

Il vous est proposé de recruter des agents non titulaires sur la base de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984, pour permettre comme chaque année d'assurer la continuité du service durant la période estivale, ou durant certaines périodes caractéristiques d'activité plus intense de différents services (période de juin à août 2010).

Ces agents saisonniers se répartiraient de la manière suivante au sein de l'organigramme municipal :

Direction	Service	juin-10	juillet-10	août-10	Total
Courrier			1	1	2
Accueil du Public	Etat formalités (2 cellules)	Civil, 1	élections 2	et administratives 1	4
Logistique, Sécurité des Installations et Transports	Manutention		1	1	2
Espace Landowski	Bibliothèque			2	2
Education	Logistique et moyens humains		31	15	46
Total		1	35	20	56

5/ Attribution de la subvention de fonctionnement pour la période du 1er avril 2010 au 31 décembre 2010 au Comité des œuvres Sociales du personnel communal

Par délibération du 10 décembre 2009, le conseil municipal a voté pour le COS une subvention de 70 000 euros pour le 1er

trimestre de l'année 2010. Le montant de la subvention pour la période du 1er avril 2010 au 31 décembre 2010 s'élève à 210 000 euros. Le total de la subvention pour 2010 s'élève à 280 000 euros.

Les crédits sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2010 au chapitre 920/92.020/6574 (cf. les annexes du budget).

Si les conclusions de ce rapport recueillent votre accord, je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales

La commission des affaires générales et sociales a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

De même, avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme Vouette

M. le Maire, pourriez-vous nous donner l'avis du CTP ?

M. Baguet

Je suppose qu'il a été favorable puisque nous passons ce point au Conseil municipal. Oui, avis favorable du CTP.

Mme Belliard

Je l'ai noté pour les deux délibérations suivantes, mais pas pour celle-ci.

M. Baguet

Nous ne sommes jamais passés outre l'avis du CTP, ce serait délicat. D'ailleurs il est indiqué : "vu l'avis du CTP du 15 avril", mais il n'est pas précisé s'il est favorable ou défavorable.

Avis favorable avec 15 voix pour. Vous avez la réponse à votre question.

La délibération n°2 est adoptée à l'unanimité.

3 - Participation du Conseil Général des Hauts-de-Seine, au plan de financement bancaire de la Zac Seguin - Rives de Seine mis en place par la SAEM Val de Seine aménagement- communication.

Madame Geneviève Dubost, Maire-Adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

La SAEM Val de Seine Aménagement a mis en place pour l'aménagement de la ZAC Seguin-Rives-de-Seine, après autorisations de son conseil d'administration des 9 mai et 9 juillet 2009, un financement bancaire de 110 M €, mode de financement classique de toutes les opérations d'aménagement de cette ampleur. Cette opération conforte l'équilibre final de l'opération.

Pour garantir ce financement, la Ville de Boulogne-Billancourt a accordé à la SAEM, par délibération du 9 juillet 2009, une garantie d'emprunt et accepté des cessions et délégations de créances.

Par la suite, la garantie d'emprunt accordée par le Conseil général des Hauts de Seine à la SAEM à hauteur de 30 M €, par délibération du 14 décembre 2009 est venue en substitution d'une partie des cessions et délégations de créance précédemment acceptées par la ville de Boulogne-Billancourt.

1. Réduction des garanties initialement accordées par la Ville de Boulogne-Billancourt :

1-1 Par délibération du 9 juillet 2009 et dans le cadre dudit financement de 110 M € mis en place par la SAEM Val de Seine Aménagement, la ville de Boulogne-Billancourt, a :

- Accordé sa garantie d'emprunt pour un montant total de : 42 M €
 - Accepté les cessions de créance (cession Dailly), pour un montant total de : 45,791 M €
 - Pris acte de la délégation par la SAEM de la créance qu'elle détient sur la Ville pour un montant total de : 31,136 M €
- Total : 118,927 M €

1-2 Par délibération du 14 décembre 2009, le Conseil général des Hauts de Seine a accordé sa garantie d'emprunt à hauteur de 30 M €, en substitution d'une partie des cessions et délégations de créance acceptées par la ville de Boulogne-Billancourt.

Par ailleurs, suite aux négociations engagées par la SAEM, et eu égard à la qualité des garants, les établissements bancaires concernés ont accepté de diminuer de 18,927 M € le recours aux garanties complémentaires que constituent la cession et la délégation de la créance que la SAEM détient sur la Ville. L'ensemble des garanties apportées sont donc ramenées à 100 M €, dont 30 M € de garanties d'emprunt accordées par le CG92.

En conséquence, le montant des garanties précédemment accordées par la Ville s'est trouvé réduit de la façon suivante :

- Garantie d'emprunt de la Ville de Boulogne-Billancourt : 42 M €
 - Cessions de créance acceptées : 15 M €
 - Délégation de créance par la SAEM : 13 M €
- Total : 70, M €

1. Agencement du financement de 110 M € :

A ce jour, la SAEM a organisé la mise en place du financement à hauteur de 110 M € auprès de 5 établissements financiers

- Caisse d'Épargne Ile-de-France (*), signé le 28 juillet 2009 pour un montant de 40 M €
- Société Générale, signé le 28 juillet 2009, pour un montant de 5 M €
- Dexia Crédit Local, signé le 26 octobre 2009, pour un montant de 30 M €
- Crédit Agricole IDF, signé le 19 novembre 2009, pour un montant de 15 M €
- Crédit Mutuel, en cours de signature, pour un montant de 20 M €

(*) Ce contrat a fait l'objet d'un avenant afin de prendre en compte la garantie d'emprunt du département à hauteur de 16 M €.

Je vous propose de prendre connaissance du tableau actualisé du financement mis en place et des garanties attachées.

M. Fusina

Ce sera simplement une demande de précision. D'abord, pour ce qui est de la présentation de la communication, je suis un peu étonné qu'il y ait un amalgame entre les garanties d'emprunt et les cessions de créance avec un total. On ajoute les garanties d'emprunt avec les cessions de créance. Je souhaiterais avoir des précisions sur ces modalités de calcul.

Ensuite, concernant les cessions de créance pour un montant de 45 M €, et ensuite une délégation par la SAEM de la créance qu'elle détient sur la Ville de 31,136 M €, j'aimerais connaître les conséquences sur les comptes de la ville de ces opérations de cessions croisées. Quel est l'impact réel sur les finances de la Ville ?

M. Fourcade

M. le Maire, lorsque vous aviez présenté il y a quelques mois, le projet de financement bancaire de la SAEM à hauteur de 110 M € et les problèmes de cessions de créance pour un montant total de 45,8 M €, j'avais fortement protesté. Autant la garantie d'emprunt est normale, et ce partage entre la Ville et le département (42 M € pour la ville et 30 M € pour le département qui fait partie du conseil d'administration, me paraît tout à fait normal autant les cessions de créance et les délégations de créance m'étaient apparues comme tout à fait dangereuses puisque c'est à partir de 2015 que les banques viendront présenter leur demande de remboursement et la Ville risque là de connaître des difficultés.

Vous avez renégocié, je pense que c'est l'adjointe aux finances qui l'a fait, ce volume des cessions de créance et des délégations. On est passé de 45,8 M € à 28 M €. Cela va dans le bon sens. C'est une amélioration à un engagement qui était très dangereux.

Je souhaite que, d'une part, la SAEM n'ait pas besoin d'uti-

liser les 110 M € et que l'on puisse trouver des investissements qui permettent de commencer à rembourser cet emprunt. Quant à la réduction de 45 à 28 M €, cela va dans le bon sens, donc nous en prenons acte avec satisfaction.

Mme Dubost

Il n'y a pas d'amalgame. La cession de créance, c'est un type de garantie. Il faut bien comprendre qu'il y a d'une part des emprunts qui seront mis en place progressivement et qui seront remboursés progressivement, et il y a des garanties que n'importe quel banquier demande à des particuliers et à des collectivités locales quand on met en place des emprunts. De façon à ne pas charger trop la Ville, nous avons trouvé plusieurs types de garanties. Mais il n'est pas du tout sûr, et même j'en suis quasiment certaine, que l'on mette ces garanties en place, et la cession de créance comme la délégation de créance sont des garanties qui sont extrêmement fréquentes, qui ont été validées par nos avocats, négociées de façon très professionnelle. J'ai des consultations, nous avons fait cela de façon structurée.

L'amalgame, ce n'est pas un amalgame, c'est une garantie. Au cas où la SAEM ne pourrait pas faire face, nous céderions la créance de la ville et la ville n'aura plus ce remboursement. Mais nous ne sommes pas dans ce cas-là pour le moment, nous n'avons même pas mis en place ces emprunts. Nous sommes encore moins dans la mise en place de la garantie. Sachez que certaines entreprises pour 100 M € d'emprunts vont avoir 300 M € de garantie à mettre au point. Nous, pour 110 M €, on a obtenu 100 M € de garantie. C'est déjà exceptionnel.

Tout cela est totalement validé par des avocats, négocié, M. Fourcade, je vous remercie, par les services de la SAEM à un très haut niveau, et par ma modeste contribution et les services de la ville, et M. le Maire est extrêmement impliqué là-dessus.

C'est un travail de professionnels qui n'aura aucune conséquence sur les comptes de la Ville. C'est un travail de financement classique.

M. Baguet

Je voudrais tout d'abord remercier M. Solère qui a eu cette idée au conseil d'administration de la SAEM, ainsi que les représentants du Conseil général. Je remercie les conseillers généraux de notre Ville d'avoir voté cette délibération au Conseil général. C'est une marque de confiance supplémentaire du Conseil général à l'adresse de la ville de Boulogne-Billancourt. Cela prouve que nous sommes complètement partenaires dans ces projets d'aménagement de la ZAC Seguin-Rives de Seine.

Nous connaissons depuis bien longtemps ce besoin d'ouvrir cette ligne de trésorerie, lors du passage du Trapèze ouest au Trapèze est. Cela avait déjà été évoqué dans les conseils d'administration, et cela a été également abordé dans les présentations du CRACL.

L'année dernière à la même période et en pleine crise immobilière, j'avais signé la convention opérationnelle avec les opérateurs pour les 174 000 m² du Trapèze Est qui sont déjà bien engagés. Plusieurs jurys se sont déjà réunis à l'instar du jury du lot B4. Nous aurons là aussi j'espère, le plaisir d'avoir la confirmation que le Conseil général apporte son soutien au foyer de l'ADAPEI, Le Chemin Vert, le foyer d'accueil médicalisé. Le jury du lot A4 ouest s'est également réuni et celui du A4 Est le fera prochainement. Nous n'avons même pas encore terminé les constructions du Trapèze Ouest que nous sommes en train de franchir la fameuse avenue ou cours Emile Zola dont nous parlerons tout à l'heure. C'est une très bonne nouvelle pour l'avancée de cette opération.

4 - Zac Seguin Rives de Seine - jardin de l'île - autorisation donnée au maire de signer avec la SAEM Val de Seine aménagement une convention d'occupation précaire du jardin de l'île - autorisation donnée au maire de signer avec GPSO et la SAEM Val de Seine aménagement une convention portant sur les opérations d'intervention courante et les modalités d'entretien.

Madame Geneviève Dubost, maire-adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

La ville de Boulogne-Billancourt a souhaité donner un nouvel élan au projet d'aménagement de l'île Seguin et centrer la programmation de l'île autour de la thématique culturelle. Sur ce site d'exception, un ambitieux programme culturel à rayonnement international se met en œuvre. L'architecte Jean Nouvel a été désigné en juillet 2009 par la SAEM Val de Seine Aménagement pour piloter le projet urbain.

Un jardin d'environ 4 hectares conçu par le paysagiste Michel Desvignes contribuera à l'animation de l'île en accueillant des manifestations événementielles. La première partie du jardin de l'île ouvrira au public le samedi 5 juin 2010, à l'occasion des "Rendez-vous au jardin". Les jardins pédagogiques seront à la fois des lieux de promenade et d'animations à destination des scolaires. En complément, un restaurant offrira à l'automne une architecture atypique et un concept créatif et original. Le pavillon présentant le futur projet de l'île et la mémoire du site sera ouvert au public en 2011.

La SAEM Val de Seine aménagement est propriétaire depuis 2008 de l'île Seguin. Aussi, pour permettre son ouverture au public, et la mise à disposition de la Ville de la parcelle de terrain à usage du jardin, il vous est proposé de signer avec la SAEM Val de Seine Aménagement un contrat de prêt à usage (ou commodat). Par définition (Code Civil Article 1875), "Le prêt à usage ou commodat est un contrat par lequel l'une des parties livre une chose à l'autre pour s'en servir, à la charge par le preneur de la rendre après s'en être servi. Ce prêt à usage est par essence gratuit (Code Civil Article 1876)".

Concernant la gestion et l'entretien de ces espaces, il est proposé de confier à GPSO, par convention également, le nettoyage des espaces ouverts au public, l'entretien des jardins

et espaces plantés et l'entretien de l'éclairage public.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver le projet de contrat de prêt à usage à passer avec la SAEM Val de Seine Aménagement pour mettre à disposition de la Ville, la parcelle de terrain à usage de jardin permettant son ouverture au public,

- d'approuver le projet de convention qui en définit les modalités à passer avec GPSO et la SAEM Val de Seine Aménagement pour l'entretien du jardin de l'île et d'autoriser le Maire à la signer.

M. Graffin, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux

Le groupe @lternance avait demandé que des plans plus précis soient d'une façon générale distribués lors des commissions le lundi. Ils sont ce soir sur table.

La commission a donné un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Suite à une question du groupe Unis pour Boulogne Billancourt, la nature des relations entre la SAEM et la Ville a été précisée.

Il a par ailleurs été ajouté que les charges relatives à l'entretien des espaces verts seront assumées par GPSO pour un coût annuel d'environ 200 000 euros.

Le groupe @lternance a souhaité savoir comment ce parc allait s'insérer dans l'île, sachant que le reste de l'espace sera en chantier. Des palissades transparentes seront installées et permettront ainsi aux promeneurs de prendre connaissance du chantier et de son avancement.

Avis favorable de la commission, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Nous devons interpréter la photo avec prudence. Le jardin normalement fait 2 hectares et l'île fait 11,5 hectares. Si nous regardons la photo, nous avons l'impression que le jardin fait la moitié de l'île soit c'est un montage photo soit c'est l'angle de la photo !

M. Solère

C'est un montage.

M. Fourcade

M. le Maire, la programmation générale de l'île Seguin établie par vos prédécesseurs, prévoyait effectivement un jardin de 4 hectares au cœur de l'île, entre les différents bâtiments, et

nous avons demandé à M. Desvigne de faire ce jardin.

Je vois que vous réalisez cette opération, que vous la réalisez dans des conditions qui paraissent convenables compte tenu de la nouvelle organisation, puisque c'est GPSO qui entretiendra le jardin. Il y aura évidemment des problèmes au moment où l'on trouvera des bâtiments installés à proximité de ce jardin.

Je suis très satisfait de constater qu'enfin un des projets importants, le projet d'espace vert au centre de l'île Seguin, entre en voie de réalisation. Par conséquent, nous voterons cette délibération.

M. Tisseyre

M. le Maire, sur ces lieux chargés d'histoire, nous nous imaginions déjà en train de nous délecter de quelques bonnes pages de Steinbeck ou de Zola à la fraîcheur des dernières lueurs d'une journée estivale. Et bien cela ne sera pas pour l'été 2010 si l'on se réfère à l'article 2 de la convention de gestion du jardin de l'île Seguin Boulogne-Billancourt, qui prévoit effectivement la fermeture de ce jardin à 20 heures, hélas, et qui prive par cela de l'attrait pour beaucoup de Boulonnais.

M. Baguet

Les horaires d'ouverture des jardins et squares de la ville constituent un sujet évoqué régulièrement dans les conseils de quartier. Pour l'instant, nous avons décidé d'harmoniser l'horaire de fermeture des jardins. C'est vrai que votre suggestion peut être prise en compte car c'est un jardin exceptionnel dans un site exceptionnel sans riverains immédiats. Nous pouvons étudier cela mais il faut que j'en réfère à GPSO, puisque la compétence des espaces verts et des jardins a été transférée à la Communauté d'Agglomération du Val de Seine dans la suite logique à GPSO. 200 000 euros pour le gardiennage et l'entretien, c'est sur la période de l'année qui reste. En année pleine, l'entretien d'un jardin de 4 hectares, parce que le jardin va être appelé à passer à 4 hectares, coûtera 380 000 euros. L'entretien des jardins est toujours coûteux en matière de tonte, de nettoyage, d'enlèvement des poubelles. Je crois que ce sera une belle réalisation, comme l'a dit M. Fourcade. Michel Desvigne est vraiment un grand paysagiste internationalement connu. Il a pris ce dossier à cœur.

Mme Bauche

Pourrait-on laisser aux alentours de la guinguette un espace ouvert qui ne serait pas loin de la surveillance ! J'imagine qu'elle sera ouverte le soir.

M. Baguet

Le restaurant provisoire ne s'installera pas tout de suite. Nous avons lancé un concours. Ce restaurant sera monté sur pilotis pour qu'il soit démontable rapidement. Il s'installera au

printemps 2011. En attendant, nous essayerons d'installer une guinguette. Il faut absolument qu'il y ait à la fois des sanitaires et un lieu de rafraîchissement.

Nous vous invitons à l'inauguration du jardin qui se fera le 5 juin, dans le cadre de la Journée Nationale des Jardins. En début de matinée, nous commencerons par inaugurer le Square des Tilleuls à l'angle de la rue des Tilleuls et de la rue Escudier, qui est en rénovation aujourd'hui, sur une proposition du conseil de quartier, puis le parc de Billancourt et le jardin de l'île Seguin, la matinée.

Mme Vouette

Pour finir sur les horaires du jardin, la guinguette et le restaurant, si tout doit être fermé à 20 heures, cela va être assez difficile, ou alors ce sera un thé dansant.

Je voulais revenir sur un autre sujet qui concerne l'île Seguin, mais qui est un peu parallèle, c'est l'histoire du conservatoire. Je crois comprendre que l'on envisage de mettre le conservatoire sur l'île, auquel cas j'aimerais que l'on en débattenne un jour parce que l'île est quand même un endroit excentré par rapport à la ville. J'imagine la joie des parents ou des nounous qui vont devoir emmener les enfants le mercredi au cours de musique à l'autre bout, en passant sur la passerelle l'hiver, etc. Je ne sais pas si c'est vraiment une bonne idée. J'aimerais bien qu'on en débattenne.

M. Baguet

Nous en avons déjà parlé plusieurs fois au Conseil municipal, ce n'est pas une surprise. Nous avons bien sûr pris en compte le problème de la desserte et avons même, avec M. Fournier, rencontré l'association des parents d'élèves.

Nous bénéficierons, grâce au Conseil général, d'un plateau musical assez exceptionnel avec une grande salle pour la musique amplifiée, les comédies musicales, de 4 à 5 000 places, et une petite salle de 1000 places, pour la musique très haut de gamme non amplifiée. La Maîtrise des Hauts-de-Seine va s'installer sur la pointe aval. Le conservatoire à rayonnement régional, qui est devenu une compétence GPSO, a toute vocation à s'installer dans ce pôle musical en vue de mutualiser les salles et toutes les activités prévues autour : librairie musicale, restaurant musical. Nous avons déjà travaillé sur ce dossier qui avance. Je suis prêt à en débattre avec vous.

Mme Shan

C'est une question inspirée par la photo montage qui est plus claire que le plan, fut-il de M. Desvigne. L'accès au jardin va se faire par le pont de l'île Seguin, parce que je pense le pont Daydé. Le Pont Daydé n'est pas utilisable pour l'instant. Comment seront gérés les flux concomitants des camions de chantier et des passants qui auront envie d'aller dans le jardin ?

M. Baguet

Le pont Barani ne sera pas ouvert aux camions de chantier. Les camions passeront par les deux autres ponts. La rampe de pont, sur la photo, démarre derrière le bâtiment X. Sur le premier pont, le pont Daydé, une rampe de pont a été reconstruite. Avant, elle allait tout droit et arrivait au pied du bâtiment X. La nouvelle rampe de pont arrive derrière le bâtiment X et a été renforcée : c'est par là que passeront les camions de chantier, sous le portail Renault qui est maintenu.

Les camions ne passeront absolument pas par le pont Barani. C'est pour cela que vous avez une palissade tout autour. Quand le Conseil général commencera son chantier sur la pointe aval, le jardin devra être sécurisé.

M. Deniziot

Je voulais profiter de cette occasion pour remercier le cabinet Desvignes qui a beaucoup impliqué les associations de la commission communale d'accessibilité. Nous avons réalisé plusieurs visites sur site, testé des dispositifs qui ne sont mis en place nulle part ailleurs. Nous les avons testés in situ.

Je voulais saluer vraiment l'initiative du cabinet Desvignes d'avoir su associer nos associations.

M. Baguet

Je vous remercie, parce qu'effectivement cela a été pris en compte avec soin et attention.

La délibération n°4 est adoptée à l'unanimité.

5 - Zac Seguin - Rives de Seine - îlot V3A - acquisition de 29 logements sociaux par la SA d'HLM Immobilière 3f - garantie des emprunts - droits de réservation - autorisation donnée au maire pour signer les actes afférents.

Madame Geneviève Dubost, Maire-Adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Par une délibération du 9 juillet 2009, le conseil municipal a accordé une subvention de 145 000 euros à la SA d'HLM Immobilière 3F, afin de financer la réalisation d'un immeuble de 29 logements sociaux situés sur l'îlot V3a de la ZAC Seguin-Rives de Seine.

Dans le cadre de cette opération, comprenant 14 logements PLUS, 3 logements PLAI et 12 logements PLS, la SA d'HLM Immobilière 3F va mobiliser plusieurs emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et du Crédit Foncier, pour lesquels elle sollicite la garantie de la Ville.

En contrepartie de la garantie accordée et de la subvention susvisée, la Ville bénéficiera d'un droit de réservation portant sur 15 logements.

séance du 6 mai 2010

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

Prix de revient	Montant
Charge foncière	1 530 420 €
Construction	3 941 252 €
Honoraires	604 147 €
Autres frais	83 681 €
Total des dépenses	6 159 500 €

Ressources	Montant
Prêt PLUS foncier	361 000 €
Prêt PLUS construction	1 412 000 €
Prêt PLAI foncier	52 000 €
Prêt PLAI construction	235 000 €
Prêt PLS	1 715 000 €
Total des prêts garantis	3 775 000 €
Subvention Etat PLUS	70 728 €
Subvention Etat PLAI	54 959 €
Subvention surcharge foncière Etat	308 513 €
Subvention surcharge foncière d'accompagnement CG 92	121 562 €
Subvention surcharge foncière CG92 256 058 €	
Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées – CG92	56 580 €
Subvention Région PLUS *	145 685 €
Subvention Région PLAI *	30 000 €
Subvention Région PLS *	138 777 ?
Convention d'objectif Région *	112 500 ?
Subvention Ville	145 000 €
Total des subventions	1 440 362 €
Fonds propres **	944 138 €
Total des ressources	6 159 500 €

* Ces subventions sont en cours de notification par la Région. En cas de non obtention, l'Etat s'est engagé à prendre en charge sur ses fonds propres le montant de ces subventions.

** Le volume des fonds propres sera ajusté d'un 6^{me} emprunt en cours d'attribution par la Caisse des Dépôts et Consignations. Le cas échéant, la Ville sera amenée à redonner pour accorder sa garantie sur ce nouvel emprunt.

Les caractéristiques des 5 emprunts consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations et le Crédit Foncier et pour lesquels la garantie de la Ville est sollicitée, sont les suivantes :

Caractéristiques des prêts	PLUS construction (CDC)	PLUS foncier (CDC)	PLS (Crédit foncier)
Montant du prêt	1 412 000 €	361 000 €	1 715 000 €
Durée	35 ans	50 ans	30 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel(1)	1.85 %	1.85 %	2.36 %
Taux annuel de progressivité (1)	0.00 %	0.00 %	0.00 %
Modalités de révision des taux (2)	DL	DL	DL
Indice de référence	Livret A (*)	Livret A (*)	Livret A (*)
Valeur de l'indice de référence	1.25 % (**)	1.25 % (**)	1.25 % (**)
Préfinancement	18 mois maximum	18 mois maximum	24 mois maximum
Périodicité des échéances	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Commission d'intervention	Exonéré	Exonéré	Exonéré
Caractéristiques des prêts PLAI construction (CDC)	PLAI foncier (CDC)		
Montant du prêt	235 000 ?	52 000 ?	
Durée	35 ans	50 ans	
Taux d'intérêt actuariel annuel(1)	1.05 %	1.05 %	
Taux annuel de progressivité (1)	0.00 %	0.00 %	
Modalités de révision des taux (2)	DL	DL	
Indice de référence	Livret A (*)	Livret A (*)	
Valeur de l'indice de référence	1.25 % (**)	1.25 % (**)	

Préfinancement	18 mois maximum	18 mois maximum
Périodicité des échéances	Annuelle	Annuelle
Commission d'intervention	Exonéré	Exonéré

Les taux indiqués ci-dessus sont établis sur la base de l'indice de référence (*) dont la valeur (**) à la date du présent document est mentionnée dans le tableau. Chacun des taux est susceptible de varier jusqu'à l'établissement du contrat de prêt suite à l'évolution de la valeur de l'indice de référence (**), mais aussi en cas de changement de la réglementation applicable au prêt. Ces taux seront ensuite révisables pendant toute la durée du prêt en fonction de la variation du taux de l'indice de référence (*).

En cas de double révisabilité limitée, le taux de progressivité révisé ne pourra être inférieur à 0.

DL : Double révisabilité limitée

Par conséquent, je vous propose d'accorder la garantie de la Ville à hauteur de 100% pour ces emprunts, sur toute leur durée de vie, et d'autoriser le Maire à signer les contrats de prêt afférents, ainsi que les conventions de garantie et de réservation.

Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales

L'avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote. Ce dernier souhaiterait connaître le type de logements réservés par la ville.

M. Baguet

Nous allons vous le dire.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Pour répondre à vos questions, il existait un petit décalage. Nous avons obtenu 50 % du programme en T1 avec 1 T1, 2 ou 3 T2, 40 à 60 % du programme, 6 T3, 50 % du programme, 5 ou 4 T4 entre 56 ou 45 % du programme. Le seul T5 du programme nous a été réservé.

Pourquoi je dis 2 ou 3 T2 et 5 ou 4 T4 ? Parce qu'il semblerait que sur son contingent, M. le Préfet souhaiterait avoir un T4 supplémentaire et nous l'échanger contre un T2. Pour l'instant, je ne lui ai pas donné mon accord, je préfère garder le T4 et lui donner le T2, mais nous trouverons un arrangement. La gestion du contingent préfectoral a été déléguée à la Ville et nous trouverons un terrain d'entente sans problème.

C'est une très belle opération pour la ville.

Mme Even

Pouvez-vous nous préciser les normes des logements dont vous venez de parler : PLAI, PLUS, PLS ?

M. Baguet

Cela est précisé dans la délibération.

Mme Even

Qu'obtenons-nous, nous.

M. Baguet

Nous avons au total 15 logements sur les 29 logements, qui se répartissent en 1 PLAI, 7 PLUS et 7 PLS. Nous avons obtenu quand même 52 % des droits d'attribution, -je ne sais pas si vous vous en rendez compte. C'est une belle négociation ! D'habitude, la Ville n'en récupère que 15 à 20%.

Mme Even

Maintenant que j'ai la répartition, nous voterons effectivement pour cette délibération, mais je vous fais remarquer qu'une fois de plus, ce n'est pas avec une répartition comme cela que Boulogne-Billancourt va aller vers une véritable mixité sociale. Un seul PLAI par rapport à 7 PLUS et 7 PLS favorisent toujours les classes les plus favorisées, mais nous votons pour cette délibération.

M. Fourcade

Je voudrais avoir communication de la situation de notre ville au 1^{er} janvier 2010 par rapport à l'article 55 de la loi SRU. A combien en sommes-nous après échange des calculs entre la ville et la Direction de l'Équipement ?

M. Baguet

Nous sommes encore en négociation, parce qu'ils décomptaient des logements qui ne devaient pas l'être.

M. Fourcade

Il y a toujours une contestation.

M. Baguet

De mémoire, nous sommes passé de 11,50 à 12,64, mais ce chiffre n'est pas définitif et progresse un peu.

La délibération n°5 est adoptée à l'unanimité.

6 - Service de restauration scolaire du groupe primaire située allée Robert-Doisneau, lot b2b - autorisation donnée au maire pour signer le marché.

Monsieur Guy-René Baroli, Maire-adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

La première école primaire de la ZAC Seguin Rives de Seine ouvrira à la rentrée de septembre 2010 allée Robert-Doisneau. Il s'agit d'une école d'une capacité à l'origine de 16 classes sur un terrain d'assiette limité. Des ajustements ont dû être faits pour tenir compte des estimations démographiques. En conséquence, la capacité de l'établissement a dû être augmentée à 18 : 7 classes maternelles, 11 classes élémentaires.

Cette école sera novatrice pour l'apprentissage de l'anglais et sera dotée de moyens technologiques conséquents - ordinateurs dans les salles de classes, tableaux numériques interactifs, fonds pédagogiques en anglais audio et vidéo. Elle disposera également d'une salle de sport pour les élèves, utilisée également hors temps scolaire par les associations sportives, ainsi que de locaux spécifiques pour les centres de loisirs.

Selon les dernières estimations disponibles, il est prévu une ouverture de 7 classes pour la prochaine rentrée scolaire, 3 classes maternelles, et 4 classes élémentaires. Dès la rentrée de septembre 2011, selon ces mêmes estimations, cette école primaire pourrait accueillir les 18 classes prévues, soit environ 540 élèves.

Pour assurer le service de restauration de cette école, il vous est proposé de faire appel à un prestataire, choisi après appel d'offres ouvert. Cette société aura en charge la préparation et la livraison des repas, l'organisation du service (à table pour les maternelles, en self pour les élémentaires), et l'entretien de locaux dédiés à la restauration. La surveillance des enfants restera confiée à des agents municipaux de la Ville. Il est à noter que, compte tenu de sa taille, le réfectoire ne permettra d'accueillir les enfants qu'en deux services, le programme d'origine sur ce terrain d'assiette n'autorisant pas d'agrandissement.

L'unité centrale de production située rue de Sèvres, et qui dessert en liaison froide certains groupes scolaires, ne pourrait pas assurer, à terme la restauration de cette nouvelle école.

Sur la base des hypothèses énoncées, l'estimation de la prestation de service sur la durée totale du marché soit quatre ans, est de l'ordre de 1 190 000 € TTC : 200 000 € la première année, puis 330 000 € les années suivantes (montée des effectifs).

Il est proposé, en conséquence, d'autoriser le Maire à signer un marché à bons de commande pour le service de restauration scolaire du groupe primaire situé allée Robert Doisneau, lot B2b.

Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales

La commission des affaires générales et sociales a émis un avis favorable, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

Le groupe @lternance a souligné l'importance du réchauffage des plats qui nécessite l'acquisition d'une technicité particulière. Il a été rappelé que le prestataire assurait toute la liaison froide et que le personnel de la ville restait responsable de la surveillance des enfants.

Pour information, il a été ajouté que par obligation contractuelle, le prestataire servirait dans cette école les mêmes menus que ceux préparés pour toutes les autres écoles de la ville.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne Billancourt ne prenant pas part au vote.

M. Fourcade

M. Le Maire, nous nous abstenons sur cette délibération parce qu'il y a une capacité de fabrication de repas inemployée dans le groupe scolaire situé rue de Sèvres. Il nous paraît que l'on aurait pu l'utiliser et renvoyer à plus tard l'appel à un prestataire extérieur pour de nouveaux groupes scolaires.

Là, on va se lancer tout de suite dans une dépense relativement importante pour trouver un prestataire et vous réservez la capacité inemployée pour de futures opérations. Je trouve qu'au point de vue financier, il aurait mieux valu utiliser complètement la capacité existante et renvoyer à plus tard le recours à un prestataire pour de futurs groupes scolaires.

Donc, nous nous abstenons.

Mme Even

Nous insistons sur la formation pour le personnel parce qu'actuellement, dans certaines écoles de Boulogne-Billancourt et également dans les collèges, nous avons de plus en plus de réclamations de la part des enfants, parce que le traitement des liaisons froides, (c'est effectivement une technique très particulière à connaître, pour que les plats arrivent de façon convenable sur la table des enfants), n'est pas suffisamment maîtrisé. C'est pour cela que l'on souhaite que le critère de la formation soit vraiment pris en considération dans le choix du prestataire, si l'on fait effectivement le choix de cette solution.

M. Baguet

M. Baroli, si vous voulez essayer de convaincre M. Fourcade.

M. Baroli

M. Fourcade, il est clair que si nous intégrons B2B dans la capacité, nous aurions une marge de manœuvre sur 400 repas, ce qui est relativement faible en cas de gros problèmes sur la Ville. Je pense qu'il était préférable de faire passer cette délibération tout de suite. C'est une question d'ordonnement des tâches. Une marge de manœuvre de 400 repas, on ne sait jamais ce qui peut arriver, je pense que c'est trop faible.

Mme Even, je tiens à vous dire que dans le contrat passé avec le prestataire, il y aura une sensibilisation à la formation. Il y a dans chaque école de la ville des commissions cantine et qu'il y a des évaluations faites sur les repas auxquelles assistent les différents conseillers municipaux représentant la ville dans les écoles. Généralement, il y a des remontées très positives.

M. Baguet

M. Fourcade, je suis un peu surpris de votre position. Premièrement, nous sommes obligés d'utiliser la liaison froide parce que la capacité des réfectoires qui a été sous-estimée dans cette école pose un vrai problème. Nous serons obligés de faire deux services pour les petits et pour les grands des maternelles, ce qui n'est jamais agréable pour les enfants de 3 ou 4 ans, qui aiment bien déjeuner tôt et au même moment. Nous aurions pu déjà estimer le réfectoire à sa meilleure dimension.

Nous serons obligés d'imposer une pause méridienne de 2 heures, comme c'est le cas pour l'école Maître Jacques aujourd'hui, ce qui coûte beaucoup d'argent à la Ville : il faut prévoir des animateurs en plus pour s'occuper des enfants pendant ces 2 heures parce que dans cette école aussi le réfectoire a été sous-estimé. Nous avons essayé de gagner des mètres carrés.

En supprimant la construction de la cuisine sur place, nous avons pu gagner quelques mètres carrés parce qu'il va nous manquer des classes sur le Trapèze. Avec 1 000 premiers habitants sur le Trapèze, l'école ouvrira 7 classes dans un premier temps, puis 16 à 18 classes, en utilisant tous les mètres carrés disponibles.

Et j'ai arrêté hier le programme de la deuxième école. J'ai exigé qu'il y ait un réfectoire suffisamment grand pour qu'il n'y ait qu'un seul service pour les maternelles, et pour les élémentaires un réfectoire suffisamment grand et un vrai gymnase. A l'origine ce dernier était trop petit et ne permettait pas d'accueillir un sport homologué. La deuxième école disposera d'un vrai gymnase de dimension régionale.

J'ai demandé que cette nouvelle école puisse vraiment respirer, ce qui n'est pas le cas de la B 2 B où la cour de récréation sera sur le toit, et où une autre cour sera en dessous, glissée sous l'immeuble. Le projet a vraiment été densifié, pour exploiter au mieux la situation, mais pour le moment le groupe scolaire B 2 B rentre avec une corne à chaussures. C'est pour cette raison que nous sommes obligés de faire appel à la liaison froide.

Deuxièmement, l'UCP dont vous avez parlé a des réserves aujourd'hui parce que sa capacité de repas est de 3 500 repas/jour ; il produit à ce jour 2 500 repas/jour. La marge est de 1 000 repas/jour. Aujourd'hui l'école des Glacières rue de Clamart est restaurée grâce à un prestataire extérieur du Conseil général. Sur Bartholdi, c'est la Ville qui assure les repas qui sont vendus au Conseil général. Sur le Vieux Pont, c'est le Conseil général qui assure la restauration et qui nous vend les repas pour l'école élémentaire. Or, il ne vous a pas échappé que le collège des Vieux Pont déménage au plus tôt entre la Toussaint de cette année et au plus tard Noël. Il va falloir assurer la restauration de l'école des Glacières. Si ce n'est pas à la rentrée de septembre, ce sera en tout cas au cours du premier trimestre de l'année. Nous prenons sur la réserve de l'UCP pour assurer la restauration des enfants des Glacières en direct par notre structure municipale.

Nous avons des projets de réhabilitation de l'école Billancourt où la restauration est assurée sur place. Dès que les travaux commenceront, il faudra passer par l'UCP, qui arrivera là à sa production maximum.

Une décision devrait être prise pour aujourd'hui et pour plus tard et je pense qu'il était préférable de passer par un délégataire de service public : nouvelle école, nouveau contexte, nouveau programme. C'est pour cela que nous avons fait ce choix.

J'espère que je vous ai convaincu.

M. Fourcade

Non

Nous avons l'opportunité d'ouvrir la restauration à d'autres structures, d'autres possibilités. En tout cas, le choix de la municipalité me semble assez cohérent et nous l'assumons avec fierté.

Je mets aux voix cette délibération.

La délibération n°6 est adoptée.

Abstention des groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance.

7 - Bourses de l'initiative à caractère humanitaire, social, culturel ou sportif- attribution d'aides financières en faveur des jeunes boulonnais de 16 à 23 ans.

Monsieur Guy-René Baroli, Maire-Adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Avant de démarrer une vie professionnelle, certains jeunes de 16/23 ans souhaitent s'engager dans des projets à caractère humanitaire, social, culturel ou sportif.

Pour les aider dans leur démarche, la Ville a créé en 1998 les

Bourses de l'initiative, destinées à financer une partie de leur projet.

Cette année, 13 dossiers ont été reçus, dont 6 répondant aux critères d'admission :

- les participants doivent être Boulonnais et être âgés entre 16 ans et 23 ans maximum.
- le projet « initiative » doit avoir un caractère humanitaire, social, culturel ou sportif,
- le projet doit être viable sur les plans de la sécurité et du financement,
- le montage financier des projets doit inclure un financement extérieur : apport personnel, autres organismes, actions menées par les jeunes pour collecter des fonds durant l'année passée.

Le 12 avril 2010, lors d'une première séance, la Commission d'examen des dossiers s'est réunie pour analyser ces 6 projets.

Après cette première séance, la Commission a décidé de ne retenir que 5 projets, un dossier ayant été refusé car il n'apparaissait pas comme assez construit pour le jury.

Le 14 avril 2010, une deuxième séance a permis d'auditionner chaque porteur de projet retenu et de retenir 5 dossiers qui vous sont présentés dans le tableau joint en annexe à la présente délibération.

Il vous est donc proposé d'approuver le choix du jury, qui permettra à 5 jeunes Boulonnais de bénéficier d'une aide essentielle à la réalisation de leurs projets, la participation de la Ville représentant une dépense totale de 5 050 €.

Par ailleurs, comme chaque année, les lauréats présenteront le bilan de leurs actions, à l'occasion d'une exposition devant se tenir au cours du premier semestre 2011.

Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales

La commission des affaires générales et sociales a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Ce dernier a souligné l'intérêt des projets et leur diversité. Pour répondre à sa demande de précision concernant le projet présenté en quatrième position, il a été indiqué que l'équipe ne comprenait qu'un seul jeune Boulonnais, qui n'avait pas effectué le voyage à l'étranger et que l'objet du projet n'avait pas trop plu au jury.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et majorité

rassemblée ont regretté que les jeunes Boulonnais n'aient pas déposé plus de dossiers.

M. Baguet

J'en profite pour vous dire que l'année prochaine le 4L Trophy fêtera son cinquantième anniversaire. Tout le monde connaît le 4 L Trophy, rallye raid organisé par les écoles de commerce et d'ingénieurs, et qui consiste avec un équipage de 2 personnes à transporter 50 kilos de fournitures scolaires dans les villages du haut Atlas marocain. Chaque étudiant est censé monter son projet et le financer. Vous voyez souvent dans les rues de Boulogne des 4L décorées par des étudiants boulonnais. Je souhaiterais que l'année prochaine, nous créions une bourse spécifique 4 L Trophy. Nous pourrions monter un partenariat avec Renault afin qu'un maximum d'étudiants boulonnais y participent.

Ce serait symbolique pour la ville de Boulogne-Billancourt et pour Renault et cela ferait plaisir à nos jeunes étudiants futurs ingénieurs ou commerciaux.

La délibération n°7 est adoptée à l'unanimité.

8 - Association Point Info Energie - adhésion de la ville - autorisation

Madame Christine Bruneau, Maire-Adjoint, rapporteur.

Je suis très heureuse de présenter cette délibération, qui est la création d'un point énergie pour la ville de Boulogne-Billancourt et les villes appartenant à la nouvelle agglomération, parce que ce sujet nous tenait à cœur et nous avions attendu d'être dans cette configuration d'agglomération pour le réaliser.

Il s'agit en l'occurrence d'une association. Elle était baptisée Arc de Seine Energie, avait été créée selon les textes en vigueur avec le soutien dans le cadre d'un programme européen, programme qui s'appelle Energie Intelligente Europe il y a déjà deux ans par Arc de Seine.

Ce type de structure existant, rattaché à une association, est en fait un financement croisé de l'Europe, de l'ADEME, de la région, et donc de l'agglomération qui porte le projet.

Il vous est proposé d'accepter d'adhérer à la nouvelle association qui sera intitulée Grand Paris Seine Ouest Energie et d'accepter que nous engagions la somme de 1 500 € pour cette adhésion.

Cette Agence Locale de l'Energie est très intéressante, puisque d'une part il existe une permanence dans un lieu qui est rattaché aujourd'hui à la Maison de la Nature à Meudon, qui permet pour toute personne de l'agglomération d'accéder à des renseignements et à des accompagnements de projet.

Par ailleurs, l'Agence Locale met à disposition de chaque

ville un conseiller énergie, qui viendra dans la ville de Boulogne-Billancourt, comme dans les autres, apporter, dans un jour dédié, des informations autant aux personnes privées de la ville qui sont intéressées par des renseignements spécifiques, voire par la constitution de dossiers sur tout ce qui touche à l'énergie dans leur domicile, mais cette Agence s'adresse aussi aux professionnels. Dans le Conseil d'administration de l'association, il y a des représentants du monde professionnel (artisans, commerçants, entreprises) parce qu'en fait le renseignement et le conseil sur l'énergie est suffisamment fin et compliqué, et ce sont des spécialistes et conseillers techniques énergie qui renseignent sur tout ce qui est la construction, l'éclairage, le chaud, le froid, etc.

J'en avais évoqué l'idée au maire en début de mandat. Il est vrai qu'avoir un guichet ouvert à la population pour accompagner les personnes qui veulent aller vers le renouvelable et changer toute la définition énergétique de leur domicile ou de leur entreprise, c'est très important. Je pense que beaucoup d'entre vous seront heureux d'apprendre que nous aurons désormais, si vous acceptez le principe de cette association, un accès à un renseignement permanent dans la Maison de la Nature à Meudon par l'Agence Locale de l'Energie, et des consultations possibles à Boulogne-Billancourt en mairie.

Il faut savoir aussi, et c'est le plus du sujet que l'on ne sait pas toujours, que l'Agence Locale de l'Energie, en lien avec la Direction de l'Urbanisme et des Bâtiments, se charge aussi de former et d'apporter des conseils aux personnels des collectivités locales pour qu'ils aient une autonome personnelle sur une conception d'une politique énergie pour la commune de Boulogne-Billancourt, et cela, c'est très important parce que ce n'est pas si simple et on a vu dans de gros dossiers touchant la vie des bâtiments de la ville, comment dans des services il était très difficile d'affiner et d'être dans de l'énergie durable par rapport à l'ensemble des domaines que nous avons à traiter.

Il vous est demandé aussi d'approuver le principe de nommer 2 représentants dans cette association pour que la ville siège dans le contexte de l'agglomération.

Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales

La commission des affaires générales et sociales a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

A la demande du groupe @lternance, il a été précisé que les conseils seraient prodigués à titre gracieux. Pour clarifier l'esprit de tous, les missions de l'ADIL ont été rappelées. Celles de GPSO portent spécifiquement sur l'énergie et le développement durable.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme Vouette

Nous sommes très favorables aux actions qui visent à favoriser les énergies renouvelables. Est-ce que l'opposition pourra être représentée parmi les délégués de la Ville parce que c'est un sujet qui nous intéresse particulièrement ?

M. Baguet

J'allais vous proposer les candidatures de Mme Bruneau, ce qui est logique, et de M. Graffin, ce qui est tout aussi logique aussi.

C'est une représentation au sein du conseil d'administration de l'association, laquelle a vocation à s'ouvrir en termes de services. Je parcourais la plaquette d'information. C'est effectivement très intéressant. Nous allons pouvoir octroyer aussi des aides aux particuliers, c'est un très bon projet qui se différencie de l'ADIL et de l'ADEME.

L'ADIL est une association loi 1901 qui regroupe des professionnels usagers et des représentants publics du secteur du logement. Elle intervient comme conseil aux locataires et aux propriétaires en matière juridique et fiscale préalablement à l'acquisition. Elle s'intéresse d'ailleurs plus aux publics démunis et aux locataires en difficulté. Son activité porte pour 60% sur la gestion des rapports locatifs et donc ne double pas avec Arc de Seine Énergie, qui dorénavant s'appellera Grand Paris Seine Ouest Énergie.

Quant à l'ADEME, c'est une agence nationale qui travaille plus en amont avec les collectivités locales.

C'est un très beau projet.

Mme Bauche

Je voulais vous remercier d'avoir fait ressortir le rôle moteur et financier de l'Europe dans cette initiative et nous féliciter de cette initiative.

M. Baguet

Vous avez raison, cela figure en bonne place dans leur plaquette : "un projet européen." qui parle effectivement de l'Agence des Économies d'Énergie Européenne. Nous pouvons faire circuler cette plaquette. Nous la rééditerons avec le nouveau nom GPSO Énergie.

Deux votes, le premier sur la délibération et le deuxième sur les candidatures.

Voulez-vous un vote à bulletin secret ? Personne.

Je mets les candidatures de Mme Bruneau et de M. Graffin aux voix.

La délibération n°8 est adoptée à l'unanimité.

9 - Association « collectif pour la défense du stade Jean-Bouin omnisports et de son environnement » - cotisations.

Madame de Villepin - Rapporteur.

C'est Marie-France de Rose qui aurait dû vous présenter cette délibération, mais étant souffrante, elle ne peut le faire et je vais donc la remplacer ce soir. C'est une première fois pour moi ce soir en 2 ans. Il s'agit malheureusement d'une toute petite délibération...

M. Baguet

Mais très importante !

Mme de Villepin

Très importante pour nos concitoyens.
Mes chers collègues,

La ville de Boulogne-Billancourt considère qu'il est de son intérêt de participer, en tant que membre fondateur, à l'association « Collectif pour la Défense du Stade Jean-Bouin Omnisports et de son Environnement » afin de préserver et de défendre les droits individuels et collectifs des sportifs et riverains immédiats de l'équipement.

Il est rappelé les objectifs de l'association :

- élaborer et proposer un projet de restauration du Stade Jean-Bouin dont la capacité d'accueil préserve son environnement, son accessibilité, la quiétude des riverains et sa pluridisciplinarité sportive ;
- empêcher l'organisation de concerts au Stade Jean-Bouin ;
- assurer l'information, la formation, la défense des intérêts matériels et moraux de ses membres et de les représenter auprès de toutes instances, notamment en justice, ayant à connaître des sujets entrant dans le cadre de son objet ;
- promouvoir, appuyer et relier entre elles les actions individuelles ou collectives de ses membres tendant à garantir la reconnaissance et le respect de leurs droits et la défense de leurs intérêts tant individuels que collectifs ;
- défendre, y compris en justice, les intérêts individuels et collectifs de ses membres en rapport avec l'objet du Collectif ;
- d'une manière générale, accomplir tous actes et mener toutes actions en rapport avec l'objet du Collectif.

La Ville a signé les statuts de l'association par délibération du 12 juillet 2007 et Madame de Rose a été désignée pour la représenter par délibération du 17 avril 2008. La cotisation annuelle de membre fondateur s'élève à 200 euros.

Il est donc proposé de verser les cotisations à l'association « Collectif pour la Défense du Stade Jean-Bouin Omnisports et de son Environnement » pour les années 2009 et 2010 ainsi que les années à venir. Le renouvellement de la cotisation sera inscrit au budget primitif de la Ville.

Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote, ce dernier s'étonnant à la fois de l'intérêt de cette association et du faible montant de la cotisation. Il a été rappelé que la mise en œuvre du projet actuel de rénovation du stade Jean Bouin occasionnerait des nuisances importantes pour les riverains comme pour les sportifs.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt s'est fait préciser le degré d'implication de la Ville en cas d'une éventuelle procédure judiciaire conduite par le collectif.

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme Vouette

M. le Maire, une fois de plus, de toute façon une à deux fois par an, on parle du même sujet. Cela fait maintenant quelques années que nous expliquons à la majorité municipale qu'il n'est pas du rôle d'une commune de s'engager dans un collectif dont l'objet principal est d'agir contre la commune voisine, en l'occurrence ici il s'agit de Paris.

C'est tout à fait contre-productif. Cela fait déjà plusieurs mandats que Boulogne-Billancourt adopte une attitude rigide et inappropriée vis-à-vis de Paris, et logiquement on n'obtient rien de cette façon. Votre rôle, M. le Maire, serait plutôt de vous efforcer de discuter dans de bonnes conditions avec votre homologue parisien afin de traiter nos dossiers communs. Il n'y a pas que le stade Jean-Bouin, il y a Roland Garros, la piscine Molitor, le parc des Princes, etc..

Nous voterons contre cette délibération.

M. Fusina

En complément de ce qu'a indiqué Mme Vouette, je dirais que les intérêts de Boulogne-Billancourt, M. le Maire, ne sont pas les intérêts du seizième arrondissement, et que nous avons des dossiers importants en instance. Je crois que cette démarche de type contentieux ne nous permet pas de les préparer dans les meilleures conditions, et je fais notamment référence au stade de rugby.

M. Baguet

Je vais vous répondre. Cette association n'a jamais engagé d'action en justice contre la ville de Paris. Ce sont d'autres associations ou la ville elle-même. C'est vrai que nous avons attaqué le permis de démolir du stade Jean Bouin, mais nous n'avons pas attaqué les délibérations de la ville de Paris et le

collectif en question est surtout là pour être un lieu d'échanges, d'informations et de coordination des actions à mener.

Vous dites qu'il faut effectivement avoir une attitude conciliante avec la ville de Paris. Pourquoi pas ? Mais la ville de Paris a décidé toute seule...

Mme Vouette

Conciliante, cela ne veut pas dire la même chose que constructive.

M. Baguet

On veut nous imposer des nuisances dans un périmètre qui touche exclusivement les habitants de Boulogne-Billancourt. Vous avez raison, M. Fusina, le combat de la ville de Boulogne-Billancourt n'est pas celui du seizième parce que les riverains du seizième ne subissent pas les nuisances immédiates des installations sportives de la ville de Paris. Je rappelle que nous avons 4,2 kilomètres de frontière avec la ville de Paris, de la Seine à la Seine. Lorsque l'on part du TCP Coubertin, se succèdent le Parc des Princes le stade Jean Bouin, la piscine Molitor, Roland-Garros, les deux hippodromes, plus le stade de la Butte Mortemart.

Nous pourrions être davantage concertés. J'ai rencontré le Maire de Paris l'année dernière au mois d'avril, pour évoquer tous ces sujets, mais visiblement la ville de Paris a poursuivi et mis aux voix de son Conseil municipal pour accélérer ce projet de Jean-Bouin qui me paraît des délibérations déraisonnables. On ne peut pas construire un nouveau stade de 20 000 places pour quelques matchs de rugby par an seulement et qui génèrera autant de nuisances.

Imaginez le jour où se dérouleraient en même temps une manifestation au Parc-des-Princes, plus une à Jean-Bouin, plus une à Roland-Garros. Déjà quand il y a un match au Parc des Princes, un tiers de la ville de Boulogne-Billancourt est paralysé. Si vous rajoutez les 20 000 places de Jean-Bouin plus Roland-Garros, c'est la quasi-totalité de la ville qui est paralysée.

En ce qui concerne Roland-Garros, j'ai reçu ce matin avec M. Louap le nouveau président de la FFT, Monsieur Jean Gachassin, pour lui expliquer qu'il faut protéger les riverains des nuisances occasionnées par Roland Garros. Nous avançons, on n'est pas complètement obtus, il faut simplement marquer notre détermination à protéger l'environnement et les riverains du quartier. Cela commence par le Parc-des-Princes dont les nuisances sont les plus importantes. Le dossier Jean-Bouin est un des dossiers.

Une action avait été engagée par la ville pour adhérer à ce collectif. Je trouve que c'est une bonne décision. J'en suis membre fondateur en tant que parlementaire. Je trouve qu'il est normal de poursuivre cette action. La partie administrative de cette action n'avait pas été réglée et cette délibération nous

permet de le régulariser.

La délibération n°9 est adoptée.

Avis contraire du groupe @lternance.

10 - Zac Seguin - Rives de Seine - groupe scolaire b2b - convention d'occupation du poste électrique de transformation erdf.

Monsieur Gauthier Mougin, Maire-Adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Dans le cadre d'une convention publique d'aménagement du 20 avril 2004, la ville de Boulogne-Billancourt a confié la réalisation de la ZAC. Seguin Rives de Seine à la SAEM Val de Seine Aménagement. L'aménagement prévoit la réalisation d'un programme d'équipements publics sous maîtrise d'ouvrage de la SAEM.

Le programme des équipements publics de la ZAC prévoit sur l'ilot B2b la réalisation d'un groupe scolaire de 18 classes (maternelles et primaires) et d'un gymnase. Cette école doit accueillir dès la rentrée 2010, 3 classes maternelles et 4 classes élémentaires.

Le bâtiment accueille un local de 15,43 m² destiné à l'installation d'un poste de transformation de courant électrique affecté à l'alimentation de l'immeuble et du réseau de distribution publique d'électricité. Le local dans lequel le poste et ses accessoires sont installés, constitue une servitude au profit d'Électricité Réseau Distribution France (ERDF), et nécessite la signature d'une convention de servitude entre la ville de Boulogne-Billancourt, propriétaire dudit local et ERDF pour la durée des ouvrages.

Il vous est donc proposé d'approuver le projet de convention de servitude à passer avec ERDF.

M. Graffin, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux

Avis favorable de la commission, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

La délibération n°10 est adoptée à l'unanimité.

11 - Exercice du droit de préemption urbain - délégation à la Communauté d'agglomération grand paris seine ouest - autorisation donnée au maire.

Monsieur Gauthier Mougin, Maire-Adjoint, rapporteur.

Mes chers Collègues,

Par délibération en date du 27 mai 1987, le conseil municipal a décidé d'instaurer le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines et des zones d'urbanisation futures délimitées par le plan d'occupation des sols applicable à l'époque.

Par délibération du 16 novembre 2006, le conseil municipal a instauré un droit de préemption urbain dit « renforcé » dans les emplacements réservés et les périmètres de sursis à statuer conformément à l'article L 211-4 du Code de l'Urbanisme. La Ville peut ainsi procéder par voie de préemption aux aliénations et cessions mentionnées aux cas a), b), c) et d) visés à l'article L 211-4 du Code de l'Urbanisme et à l'intérieur des trois catégories de zones suivantes :

- 1 - Les emplacements réservés, les opérations et les servitudes inscrits au PLU au titre des articles L 123-1 et L 123-2 du code de l'urbanisme,
- 2 - La portion du territoire communal située au nord de la route de la Reine,
- 3 - Les abords de la ZAC Seguin-Rives de Seine.

Pour la mise en œuvre de la compétence communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat et de politique du logement, visé par le Programme Local de l'Habitat communautaire adopté le 19 octobre 2006, le conseil municipal a, par cette même délibération du 16 novembre 2006, autorisé le Maire à déléguer à la Communauté d'Agglomération Val de Seine, l'exercice du droit de préemption au cas par cas.

La Communauté d'Agglomération Grand Paris Seine Ouest est, conformément à ses statuts, compétente en matière d'équilibre social de l'habitat et de politique du logement. Elle vient aux droits et obligations de la communauté initiale et dans cet objectif, il apparaît souhaitable de lui déléguer dans les mêmes conditions l'exercice du droit de préemption pour la mise en œuvre de ces compétences.

En conséquence, afin de faciliter le respect du délai d'instruction de deux mois en matière de droit de préemption urbain, il est proposé d'autoriser le Maire à déléguer, à l'occasion de l'aliénation d'un bien, et dans le cadre des attributions prévues au 15° de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui lui ont été conférées par délibération n° 1 du 28 mars 2008, l'exercice du droit de préemption urbain défini aux articles L.210-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, à la Communauté d'Agglomération Grand Paris Seine Ouest, pour la mise en œuvre de la compétence communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat et de politique du logement.

M. Graffin, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

C'est juste un transfert de compétence.

Mme Bauche

Je voudrais savoir comment cela va se passer. Je suis bien d'accord que tout ce que l'on a fait jusqu'à présent en délégation à GPSO nous amène à ce point, mais cet abandon de souveraineté de la Ville alors que l'on est en plus très minoritaires dans GPSO, comment cela va s'organiser ? Quel sera votre propre mot à dire sur un droit de préemption alors que c'est GPSO...

M. Baguet

C'est seulement un transfert, cela existait déjà avec la Communauté d'Agglomération du Val de Seine, c'est une continuité.

Mme Bauche

Dans la Communauté d'Agglomération du Val de Seine, on avait 50 % des représentants, ce n'était pas tout à fait la même chose.

M. Baguet.

Cette compétence est transférée à la nouvelle Communauté d'agglomération, précisée à nouveau par un texte juridique pour éviter les éventuelles faiblesses, en cas de recours de personnes opposées aux décisions de la ville.

Il ne vous avait pas échappé, Mme Bauche, que j'étais quand même président de GPSO.

Mme Bauche.

Cela ne m'a pas échappé du tout.

M. Baguet

Nous sommes tous un peu schizophrènes, mais pour l'instant tout va bien, je vous rassure sur mon état de santé psychique.

Mme Bauche

Tant que cela dure, c'est parfait, mais néanmoins vous êtes minoritaires en tant que Bouloonnais dans GPSO. Et imaginez, M. le Maire, que vous ayez à décider en tant que président de GPSO de l'aliénation d'un bien qui se trouverait à Meudon ou à Chaville. Quelle concertation se fait avec la mairie de l'endroit ?

M. Baguet

Le président de GPSO ne prend pas des décisions comme cela, sans l'avis des maires. Nous travaillons dans la confiance

mutuelle, nous nous respectons, nous avons des objectifs communs, comme le développement de notre territoire, nous ne faisons pas de coups en cachette les uns des autres. Vous avez une drôle de conception de GPSO.

Mme Bauche

Je n'ai aucune peur de cela, je vous demande comment cela se passe, quelle est la procédure ?

M. Mougin

Concrètement, chaque déclaration d'intention d'aliéner (DIA) arrive à la mairie, et les services de la Ville doivent y répondre dans un délai de deux mois, ce qui est très court.

Les services examinent la déclaration du propriétaire de son intention de vendre. S'il s'avère que l'immeuble en question ou le bien en lui-même est susceptible d'intéresser ou de donner lieu à une réalisation d'une opération de logement social, actuellement le dossier est transmis au service compétent de GPSO en disant : veuillez examiner ce dossier et nous dire s'il y a matière à réalisation d'une opération de logement social.

C'est une opération assez longue, il y a une navette entre la ville et GPSO. Et comme on a deux mois, on perd du temps à chaque fois. Il y a des déperditions parce que tout est un peu long. On arrive quelquefois en fin de délai sans savoir si effectivement, on peut ou non préempter. Le temps que GPSO interroge son office de HLM et interroge aussi l'ensemble des bailleurs sociaux privés, c'est assez long.

L'intérêt de cette opération est d'adresser les déclarations d'intention directement à GPSO. Elles seront examinées instantanément par les services sans délai de transmission. Dans le cas où la DIA aurait un intérêt pour le logement social, le maire signerait alors une décision de délégation de l'exercice du droit de préemption urbain au profit de GPSO et GPSO exercerait le droit de préemption urbain dans le meilleur délai. Dans le cas contraire, la Ville signerait une renonciation là aussi dans les meilleurs délais, c'est là le seul intérêt de l'opération.

M. Baguet

Je suis un peu étonné, Mme Bauche, de votre intervention parce que tout à l'heure vous avez félicité Mme Bruneau pour la référence européenne de Grand Paris Seine Ouest Energie. Vous n'avez pas évoqué l'abandon de souveraineté de la France dans l'opération européenne. Là, vous évoquez l'abandon de souveraineté de la Ville dans le cadre de GPSO. Il faut être cohérent.

L'Europe fonctionne bien, je suis un grand défenseur comme vous de l'Europe. GPSO peut fonctionner de la même façon. Vous qui défendez l'Europe, vous pouvez comprendre que des petits efforts sont nécessaires. Oui, vous avez raison, M. Fourcade, on peut dire des choses sur le fonctionnement

de la commission européenne. Sur le reste, tout va bien. Mais Mme Bauche veut que l'on fête tous ensemble la Journée de l'Europe le 8 mai, ce que nous allons faire ensemble. La délégation de la France à l'Europe et de la ville à GPSO, c'est la même chose. Je vous invite à être très cohérent.

Je mets la délibération aux voix.

La délibération n°11 est adoptée à l'unanimité.

12 - Modification simplifiée du plu pour la suppression de la servitude n°385 instaurée au titre de l'article L123 2 c pour une crèche 40 berceaux - approbation.

Monsieur Gauthier Mougin, Maire-adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

En prévision de l'opération de construction des « Toits de Boulogne », la Ville avait envisagé d'acheter en VEFA (Vente en état futur d'achèvement) un lot d'une surface de 1000 m² en vue de créer une crèche de 40 berceaux au sein du futur ensemble immobilier. Ainsi, une servitude, permettant d'inscrire et de localiser ce projet, avait été instaurée sur la parcelle E0131 dans le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 8 avril 2004.

Dès la première phase du projet des "Toits de Boulogne", la Ville avait identifié avec l'opérateur privé le volume à acquérir et à équiper au sein des constructions nouvelles.

Cependant, au cours de l'avancement des études, plusieurs inconvénients se sont révélés déterminant pour l'annulation de ce projet :

- la configuration du local était peu appropriée à la création d'une crèche (difficulté d'aménagement, cour sur rue difficile à protéger...),
- le coût prévisionnel du projet, rapporté au nombre de berceaux était élevé. (150 000 euros par berceau) et la CAF avait refusé d'inscrire ce projet dans le contrat enfance.

Le retrait de la ville s'est effectué en concertation avec SEFRICIME, opérateur responsable du projet des Toits de Boulogne, sans conséquence financière pour la Ville.

En outre, le quartier est d'ores et déjà bien couvert en structures d'accueil petite enfance, ce qui ne rend plus nécessaire la réalisation d'un tel équipement à cet endroit. En effet, la crèche et le jardin d'enfants Niox-Château situés au 168 rue de Paris comportent 140 places et le réaménagement de L'Atelier des Tous Petits, situé au 11bis rue de l'ancienne mairie, a permis d'augmenter la capacité d'accueil du jardin d'éveil (pour atteindre 80 places) sans construire une nouvelle structure.

Compte tenu de ces considérations et consécutivement à l'annulation du projet initial de crèche au sein de l'opération des "Toits de Boulogne", il a été décidé de supprimer cette servitude par le biais d'une modification simplifiée du PLU.

En application du code de l'urbanisme, le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs, ainsi que le registre permettant au public de formuler ses observations, ont été mis à disposition du public en mairie pendant un délai d'un mois, du 11 février au 12 mars 2010. Cependant, aucune remarque du public n'a été enregistrée.

Il vous est donc proposé d'approuver la modification simplifiée du "plan local d'urbanisme" pour la suppression de la servitude n°385 instaurée au titre de l'article L123 2 c pour une crèche 40 berceaux.

M. Graffin, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux

Le groupe @lternance s'est enquis du devenir des 1 000 m². Il a été indiqué que ceux-ci étaient constructibles. M. Mougin a par ailleurs exposé à nouveau ce soir tous les éléments expliquant ce choix, qui avaient été exposés lors de cette commission.

L'avis a été favorable, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

M. Fourcade

Nous nous abstenons sur cette délibération.

Je comprends que l'on ne fasse pas la crèche compte tenu du coût de la charge foncière, mais il ne suffit pas de modifier la convention en disant qu'il n'y a pas de conséquences financières pour la ville. Il y aura une conséquence financière heureuse pour le promoteur.

Je trouve que l'on aurait pu négocier une contrepartie et installer là un autre équipement moins coûteux qu'une crèche, et qui aurait permis sans doute d'améliorer la vie du quartier.

Mme Vouette

Je trouve curieux que, dans le texte de présentation, on marque : "en outre, le quartier est d'ores et déjà bien couvert en structures d'accueil petite enfance, ce qui ne rend plus nécessaire la réalisation d'un tel équipement à cet endroit."

Je ne crois pas que l'on soit en mesure de répondre à la totalité des demandes d'accueil en crèche pour la ville. Je trouve que ce n'est pas très correct d'écrire cela pour toutes les familles qui se retrouvent le bec dans l'eau et qui peuvent difficilement comprendre ce genre de chose. En plus, nous, nous sommes favorables à la création de crèches.

Si l'on estime que cet endroit n'est pas le plus approprié, quel est l'endroit en compensation que l'on trouve ?

Nous ne sommes pas favorables à cette disparition de crèches. Le nombre d'habitants à Boulogne-Billancourt ne cesse d'augmenter. Les besoins en places de crèche augmen-

tent. On supprime une servitude pour y construire une crèche comme cela dont, soi-disant, il n'y a plus besoin. C'est quand même curieux.

Mme Bauche

Par ailleurs, c'est une remarque modeste, je trouve que 150 000 euros pièce pour les berceaux me paraissent assez surestimés. C'est le prix d'un studio chacun.

J'ai quand même l'impression que la municipalité est fâchée parfois avec l'arithmétique. Votre évaluation aurait pu subir la même inflation que celle des couches, dont vous avez parlé au Conseil municipal précédent au point numéro 12 et qui figure page 32, paragraphe 4, au PV que nous avons adopté en début de séance.

M. le Maire, ce jour-là vous êtes entré dans le détail en nous disant que dans les crèches boulonnaises on dépensait 8 800 € de couches par enfant. Le prix des couches pour un particulier, donc pas achetées en gros, va de 7,50 euros pour 54 couches chez Leadl, à 21 euros pour les plus luxueuses. Choisissons le luxe dû aux enfants boulonnais et mettons 20 euros pour les 50, pour simplifier le calcul, car il vaut mieux apparemment être simple en cette matière.

8 800 euros, cela fait 440 paquets de 50 couches par enfant, soit 22 000 couches. Sur 46 semaines de 5 jours, soit 230 jours, cela veut dire qu'un enfant utilise plus de 95 couches par jour ! Ailleurs que dans les crèches boulonnaises, la moyenne journalière de 12 heures, c'est plutôt 6 couches par enfant.

Ce sujet est assez mineur, mais il illustre comment des chiffres peuvent être mal fondés et pourraient amener à des décisions elles aussi mal fondées. Nous n'intervenons pas à chaque invraisemblance, bien que dans les conseils municipaux passés, il y en ait eu un certain nombre, parfois répétées.

Je vous remercie de nous instruire le plus possible de données avérées.

M. Fusina

Je ne parlerai pas de couches. Je reviendrai très rapidement à l'historique de ce projet. C'est un projet qui avait donné lieu à une mobilisation importante. Je me tourne vers Mme Pineau qui se souvient bien de la mobilisation des locataires, à l'époque. Ils avaient créé une association et avaient obtenu une dédensification de ce projet. Malgré tout, ce projet reste très dense puisqu'il sera question de construire 260 logements nouveaux, d'ailleurs tous en accession à la propriété, ce qui veut dire qu'en gros il devrait y avoir entre 1 000 et 1 200 personnes supplémentaires sur ce quartier.

La proposition qui nous est faite de ne pas construire cette crèche ne nous paraît pas sérieuse. C'est la raison pour laquelle nous ne pourrions pas voter cette délibération.

M. Baguet

Je suis assez stupéfait de vos commentaires. Je suis en charge, comme le Conseil municipal, des finances publiques. Cet argent ne nous appartient pas, il appartient à nos concitoyens, aux contribuables de la Ville qui apportent, par leurs impôts, les recettes de la commune. Nous ne pouvons pas dépenser l'argent n'importe comment. Est-ce que vous vous rendez compte du coût du projet ? 150 000 euros le berceau, soit 6 M €. L'achat en VEFA de cet équipement, coûtait 6 M €, lesquels divisés par 40, font bien 150 000 euros le berceau.

Deuxièmement, nous subissons aujourd'hui les conséquences de la précédente expérience que nous avons eue de construction d'une crèche rue de la Ferme au pied d'un immeuble. Je vous signale que la PMI n'a pas donné son accord, elle n'avait pas été consultée en amont. Il a fallu faire des travaux d'adaptation, et nous nous retrouvons avec une nouvelle crèche rue de la Ferme qui est inadaptée. Le personnel ne la trouve pas bien. Et cela coûte extrêmement cher. Il vaut mieux avoir des crèches de libre accès, si je puis dire, comme nous allons le faire. La nouvelle crèche qui va être construite au pied de la tour Jean Nouvel sera indépendante. Quand il n'y a pas d'autre choix, il est bien sûr possible de se mettre au pied d'un immeuble, et de trouver les solutions les plus adaptées, mais pas à ce prix-là, pas à 150 000 euros le berceau. Il faut être raisonnable.

Même s'il manque des places en crèche sur la ville, nous n'avons jamais fait autant d'efforts que depuis que nous sommes élus : à la rentrée, nous avons ouvert 250 places de crèche sur les 1 330 que comptera la Ville. Nous avons augmenté le contingent du nombre de berceaux à Boulogne-Billancourt de 21 % en deux ans. On ne peut pas nous faire le mauvais procès de ne pas ouvrir de crèches à Boulogne-Billancourt. Franchement, si quelqu'un nous fait ce mauvais procès aujourd'hui, qu'est-ce que cela serait du passé ?

Nous ne sommes pas contre l'ouverture de crèches, bien au contraire, mais nous faisons les choses raisonnablement. En plus, cette crèche est à un angle de rue. Le jardin était prévu à l'angle de la rue. Comme M. Mougin le rappelle, on voit déjà les problèmes de sécurité des écoles qui ont un accès direct à la rue, ce jardin ne me paraît pas la meilleure solution. Il aurait fallu rajouter des protections considérables, quasiment enfermer les enfants à l'angle de la rue pour qu'ils puissent accéder au jardin en toute sécurité. C'était un projet inadapté à cet endroit et à ce prix-là.

Il se trouve que ce quartier est mieux doté que d'autres, avec une crèche juste en face, Niox le Château, une double crèche rue de l'Ancienne mairie, une crèche rue de Sèvres, rue de Bellevue, etc. C'est un quartier vivant, jeune, il faut s'en féliciter, où il y a beaucoup de familles avec enfants, et une concentration de crèches importante.

Si nous avons l'opportunité de faire une nouvelle crèche dans le même quartier mais à un coût moins cher, et une crèche plus adaptée, nous le ferons, nous saisirons l'opportu-

nité, mais ce projet est totalement déraisonnable. Ce n'était pas possible.

6 M € pour acheter en VEFA un équipement, travaux inclus, ce qui représente donc 150 000 euros le berceau, n'est pas raisonnable. Vous vous rendez compte qu'un point d'impôt à Boulogne-Billancourt, équivaut à 500 000 euros. 6 M € égaient 12 points d'impôt. 12 points d'impôt pour 40 berceaux... non, cela ne va pas.

Mme Bauche, je ne suis pas fâché avec les chiffres. J'ai donné une mauvaise information parce que j'avais un mauvais chiffre. Effectivement, je me suis beaucoup occupé de mes enfants, mais je n'ai pas le prix des couches en tête. Cela peut arriver de se tromper, mais j'ai plutôt la mémoire des chiffres et je suis un bon calculateur, vous pouvez demander aux uns et aux autres...

C'est un projet qui n'était pas raisonnable. Honnêtement, on ne pouvait pas le poursuivre.

M. Fourcade, nous étions tellement engagés dans ce projet, que nous aurions dû verser des dommages et intérêts au promoteur. Nous avons négocié pour que cela ne nous coûte rien. C'était difficile de demander en contrepartie une rétribution du promoteur. Nous lui demandons de faire des efforts. Nous sommes en train de maîtriser le chantier. Mme Belliard a vu récemment avec M. Bécu, les responsables de la société SEFRICIM.

Pour les problèmes d'aménagement, là aussi, honnêtement, la sortie du parking du Monoprix sur la rue de Paris, juste mitoyenne de commerces et autres, toutes les personnes qui habitent dans le quartier savent qu'il y a quand même quelques difficultés d'aménagement et quelques nuisances, y compris de danger à l'horizon avec ces constructions. Je ne veux pas insister lourdement, mais je trouve que vos positions sont assez surprenantes.

La délibération n°12 est adoptée.

Avis contraire du groupe @lternance.

Abstention du groupe Unis pour Boulogne Billancourt.

13 Équipement petite enfance - reconduction du principe de délégation de service public - autorisation donnée au maire d'engager une consultation

Madame Marie-Anne Bouée, Maire-Adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

La crèche collective « Le Manège enchanté », située à l'angle de la rue de Sèvres et de la rue Gallieni, d'une capacité de 60 places, est exploitée sous forme de délégation de service public, par l'association « ABC Puériculture », depuis son ouverture en septembre 2006.

En juin 2008, vous avez approuvé l'extension du périmètre de la délégation de service public à une mini-crèche annexe, d'une capacité de 14 places, installée dans un appartement de la ville situé dans l'ensemble immobilier qui jouxte la crèche.

La convention de délégation de service public, conclue pour une durée de 5 ans, arrivera à son terme le 31 août 2011. Aussi convient-il dès à présent d'envisager l'organisation du service à rendre dans l'équipement, composé désormais de la crèche collective et de la mini-crèche, soit une capacité totale de 74 places.

L'expérience conduite concernant la gestion du Manège enchanté, qui fut la première structure petite enfance gérée par voie de délégation de service public à Boulogne-Billancourt, s'est avérée parfaitement concluante.

Par ailleurs, l'ouverture au secteur concurrentiel de l'activité de création et de gestion d'équipements petite enfance, qui s'est opérée en 2004 à l'initiative de la caisse d'allocations familiales, a permis le développement d'un nouveau marché très dynamique qui compte désormais de multiples opérateurs privés, compétents et expérimentés.

Dans ce contexte, afin de rechercher des partenaires fiables et de nouveaux projets de fonctionnement, permettant de diversifier l'offre aux familles et après avis de la commission consultative des services publics locaux réunie le 17 novembre 2009, il vous est proposé de renouveler la formule de la délégation de service public pour assurer l'exploitation du Manège enchanté et de son annexe.

Il paraît donc opportun de lancer une consultation formelle pour l'exploitation de cet équipement afin de conclure à son terme, un contrat d'affermage d'une durée de 5 ans à compter de la rentrée 2011.

Lors de cette consultation, les candidats seront amenés à préciser leur projet qui devra, bien entendu, respecter les normes élaborées par les services de protection maternelle et infantile pour l'accueil des enfants de moins de 4 ans, ainsi que le décret n°2007-206 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans.

Ils devront par ailleurs prévoir une participation financière des familles respectant les barèmes fixés par la Ville, conformément aux préconisations de la Caisse Nationale des Allocations Familiales relatives à la prestation de service unique.

Le document joint à la présente délibération précise les caractéristiques de la délégation de service public envisagée, ainsi que les éléments essentiels que les candidats devront expliciter dans leur réponse.

En conséquence, il vous est proposé d'approuver le principe du renouvellement d'une délégation de service public pour l'exploitation de l'équipement de petite enfance situé à l'angle de la rue de Sèvres et de la rue Gallieni, et d'autoriser le Maire à lancer la procédure de mise en concurrence correspondante.

Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales

La commission des affaires générales et sociales a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances. - Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme Vouette

On en a déjà parlé au Conseil municipal précédent. Nous ne sommes pas favorables à l'ouverture au secteur concurrentiel de l'activité de création et de gestion d'équipements de la petite enfance, comme il est marqué. Donc, nous nous abstenons.

M. Baguet

C'est une reconduction du principe de délégation de service public pour cet équipement avec un avis effectivement favorable du CTP.

La délibération n°13 est adoptée.

Abstention du groupe @lternance.

14 - Zac Seguin rives de seine - dénomination d'une voie et d'équipements publics.

Monsieur Pascal Fournier, Maire-Adjoint, rapporteur.

M. Baguet. - Cette délibération se présente en trois parties. Nous verrons ensuite avec Mme Godin pour le nom du collège.

Mes chers collègues,

Par délibérations des 16 novembre 2006, 14 juin 2007 et 4 octobre 2007, le conseil municipal avait baptisé les futures voies du Trapèze Ouest et le « Pont Renault ».

Les travaux de la première phase de l'opération Seguin-Rives de Seine sont désormais largement engagés sur le Trapèze Ouest. Une partie est terminée et a été remise à la ville par la SAEM Val de Seine Aménagement : le cours de l'île Seguin, le pont Renault et le parking, inaugurés le samedi 17 octobre 2009.

L'accord des ayants-droits des différentes personnalités pressenties a été obtenu, aussi, il vous est proposé d'approuver la désignation de la voie et des équipements suivants :

Crèche Cours Seguin désigne le premier équipement de petite enfance de la ZAC Seguin-Rives de Seine, situé sur le lot A2b. Il s'agit d'une crèche de 60 berceaux complétée d'une structure multi-accueil de 20 places qui a été remise par la SAEM Val de Seine Aménagement le mardi 9 février 2010 à la ville de Boulogne-Billancourt. Son ouverture est programmée pour septembre 2010.

Groupe Scolaire Robert Doisneau désigne le premier groupe scolaire de la ZAC Seguin-Rives de Seine, situé sur le lot B2b. Il accueillera 18 classes maternelles et élémentaires. Il doit être remis par la SAEM Val de Seine Aménagement mi juin 2010 à la ville de Boulogne-Billancourt. Son ouverture est programmée pour septembre 2010.

Avenue Emile Zola est prolongée jusqu'à la Seine à la limite entre le Trapèze Ouest et le Trapèze Est.

Un plan localisant la voie et des équipements publics concernés, est joint à la présente délibération.

Par ailleurs, dans l'objectif d'une approche cohérente pour l'ensemble des voies, et équipements publics, une commission des noms des rues et équipements composée notamment d'élus, d'historiens sera consultée pour l'ensemble du territoire boulois, et fera des propositions au conseil municipal.

M. Baguet

Mme Godin, nous avons reçu une lettre.

Mme Godin

Comme vous l'avez évoqué tout à l'heure, M. le Maire, le nouveau collège est en cours de construction et devrait ouvrir ses portes entre la Toussaint et Noël prochain. Il devient très urgent de choisir un nom pour ce collège.

Le Conseil général a souhaité que soit donné un nom de femme à ce collège. Il faut savoir que c'est le Conseil général qui tranchera sur le nom du collège. Mais il nous a demandé notre avis et de faire éventuellement des propositions. Cela a été également demandé au conseil d'administration du collège du Vieux-Pont.

Deux noms en sont sortis : le nom de Nina Berberova d'un côté et Jacqueline Auriol de l'autre côté. Il nous semble que le nom de Nina Berberova n'est pas forcément une bonne chose dans la mesure où il y a la rue Nina Berberova à Boulogne-Billancourt, qui est à côté du collège Jean Renoir. On en a déjà parlé à maintes reprises au cours de conseils, c'est déjà compliqué puisque les noms d'écoles ont des noms de rue mais ne sont pas dans la même rue. C'est déjà très compliqué comme cela.

C'est pour cela qu'apparemment le nom de Jacqueline Auriol serait intéressant.

M. Baguet

Mme Balkany m'a adressé un courrier hier pour me dire que l'inspection d'académie avait besoin rapidement d'un nom. Elle retenait que le conseil d'administration du collège avait opté déjà pour deux noms : Nina Berberova et Simone Veil. Je lui ai dit que c'était compliqué. Il faut éviter de multiplier les mêmes noms pour des équipements différents. Nous connaissons ce problème pour l'espace Landowski, le collège

Landowski, le musée jardin Landowski. Il faut éviter.

Le Conseil général nous propose un autre nom : Jacqueline Auriol. Les noms des collèges dans le département sont à 97 % des célébrités masculines. Mme Balkany insiste beaucoup pour que ce soit un nom féminin.

Il nous est demandé de nous prononcer sur cet avis. C'est un avis que le Conseil municipal donne puisqu'e c'est le Conseil général qui statue en dernier recours.

Troisième partie de la délibération.

M. Fournier

Il reste encore des rues, des impasses, des squares, des équipements publics nouveaux qui doivent être nommés. Nous proposons de constituer une commission qui aura toute possibilité de faire des propositions sur le reste du territoire communal en plus du Trapèze Rives de Seine.

Elle sera composée de 3 collèges :

- un collège d'élus municipaux comprenant :

- 7 élus de la majorité
- 1 élu du groupe Unis pour Boulogne-Billancourt
- 1 élu du groupe @lternance

- un collège de personnes qualifiées :

- Bruno Foucart, directeur scientifique de la bibliothèque Marmottan professeur honoraire des Universités
- Olivier MTH, directeur des archives départementales des Hauts-de-Seine
- Françoise Siriex, présidente de l'association des amis du musée des années 30
- Catherine Bedel-Thomas, présidente de l'association Le cercle généalogique bouloonnais
- Nathalie d'Estienne d'Orves-Cosse (représentant la SAEM)
- Bernard Mayrand, président de l'association "Boulogne patrimoine"

• Gérard de Vassal, érudit local

- un collège de membres de l'administration municipale, consultatif, comprenant :

- le directeur des affaires culturelles,
- le chef du service des musées municipaux,
- le chef de service des archives municipales,
- le chef de service de l'animation de l'architecture et du patrimoine
- le chargé des relations entre la ville et SAEM,

Il vous est donc proposé de désigner selon les formes légales les 9 représentants de la Ville pour siéger dans cette commission.

M. Graffin, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux

Sur le premier point, après un bref échange sur les noms, avis favorable de la commission, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Sur la commission d'attribution des noms de rues, avis favorable de la commission à l'unanimité.

M. Tisseyre

Une précision par rapport au collège du Vieux Pont. Le conseil d'administration s'est réuni le 8 avril dernier. A été soumis à ce conseil un vote sur 4 noms et le nom qui est sorti majoritairement était Olympe de Gouge.

Mme Godin

Il n'a pas été retenu par Mme Balkany.

M. Tisseyre

J'assistais au conseil d'administration le 8 avril dernier. En fin de séance, on nous a présenté 4 noms, les gens ont voté, et c'est Olympe de Gouge qui a obtenu la majorité.

M. Baguet

La vice présidente du Conseil général n'a pas soumis ce nom, elle me propose ou Nina Berberova ou Jacqueline Auriol. Nous ne sommes pas favorables à Nina Berberova pour les raisons que j'ai énoncées tout à l'heure. De toute façon, c'est le Conseil général qui est souverain dans la dénomination de l'établissement.

Mme Godin

La vice-présidente en charge des affaires scolaires au Conseil général a eu comme moi le compte rendu, donc elle est au courant.

M. Baguet

De toute façon je me réfère à la lettre que j'ai sous les yeux, signée d'Isabelle Balkany, datée du 5 mai, et qui me demande de saisir l'opportunité de la tenue de notre assemblée communale pour trancher et permettre à l'académie de s'organiser le plus tôt possible.

Mme Vouette, quel est votre candidat pour la commission des rues ?

Mme Vouette.

Ce sera M. Fusina qui a pour mandat de favoriser les candidatures féminines !

M. Vincent

Pour notre groupe, ce sera Mlle Cardetas.

M. Baguet

Pour la majorité municipale, ce seront M. Solère, M. Baroli, M. Gardillou, Mme de Beauval, Mme Belliard, M. Mouglin, M. Bacchetta.

Vous souhaitez un vote à bulletin secret ? Personne.

M. Fournier me représentera.

M. Vincent

Un peu tardivement, une observation concernant les dénominations des collèges et des établissements divers.

De façon générale, je partage avec ma collègue Mme Pineau l'idée que même s'il est très sympathique de donner des noms féminins par rapport aux noms masculins, il n'est en revanche pas très judicieux de choisir des noms de personnalités qui sont soit peu connues, soit qui ont une notoriété actuelle au détriment de noms plus anciens qui font partie de notre patrimoine culturel.

Je n'ai rien contre le nom de Jacqueline Auriol, bien entendu, mais je trouve que dans une période où l'on a véritablement des problèmes de culture, de niveau d'éducation, on devrait rappeler aux élèves les noms des grands auteurs qui font partie du patrimoine, qui peuvent être des femmes. Je ne serais pas contre Georges Sand ni contre Louise Labé ou même des auteures plus récentes. De façon générale, je trouve qu'il y a une tendance à vouloir favoriser un peu des noms de circonstance pour des gens dont on sait à peu près à l'avance qu'ils seront complètement oubliés quelques années plus tard.

M. Fournier

M. Vincent, je vous rejoins complètement là-dessus. Mais souvenez-vous aussi des noms qui avaient précédemment été nommés, des noms de rues, relisez-les, vous verrez qu'il n'y a pas forcément des personnes très connues ; ce sont des personnes symboliques de la vie de la ville. Je vous rejoins tout à fait sur donner du caractère à des établissements et qui soit en accord avec l'histoire avec un grand H aussi.

M. Baguet

Là, on ne nous propose que deux noms.

Mme Pineau

Qu'est-ce qui se passerait, M. le Maire, si vous disiez à Mme Balkany que vous n'êtes pas emballé par J. Auriol et si vous lui proposiez G. Sand ? Je ne me rends pas compte. Elle vous enverrait balader en disant que c'est le collège qui décide ?

M. Baguet

C'est l'assemblée départementale qui décide. Effectivement, nous avons nos conseillers généraux.

Mme Pineau

Si tout le monde est passionné par Jacqueline Auriol...

M. Baguet

Les conseillers généraux peuvent demander à Mme Balkany, mais le problème c'est qu'ils sont un peu dans l'urgence. Pour les attributions des crédits et autres, ils ont besoin d'un nom très vite. Nous n'allons pas l'appeler collègue Thiers-Vaillant.

Nous avons trouvé des noms masculins qui étaient liés à l'histoire culturelle de Boulogne tels que Kahnweiler avec Les Dimanches de Boulogne. Cela avait du sens, je suis d'accord avec vous, M. Vincent. La richesse culturelle des années 30, la ville d'art et d'histoire sont liées à ce célèbre marchand d'art qui réunissait les plus grands chez lui le dimanche après-midi. Mais la proposition n'a pas été retenue et en plus, c'est un homme.

Je suis assez d'accord, nous pourrions donner des noms de grands écrivains, de grands auteurs.

Nous essayerons.

M. Coquebert de Neuville

Personnellement, je suis un peu choqué d'entendre minimiser la réputation et la notoriété de Jacqueline Auriol. D'abord, c'est une femme, et deuxièmement c'est la première femme qui a piloté dans une ville d'aviation. Je ne vois pas au nom de quoi on va mépriser la nomination de Jacqueline Auriol. Cela me choque vraiment d'entendre cela.

M. Baguet

Ce n'était pas le sens des interventions de Mme Pineau et de M. Vincent.

Mme Pineau

Une fois de plus, si on prend les collèges parisiens, il faut reconnaître qu'ils s'appellent Condorcet, Montaigne, Maupassant et tout le monde s'y reconnaît.

M. Baguet

Collège Saint-Exupéry. C'est vrai que dans un établissement scolaire, donner le nom d'un grand auteur est peut-être plus adéquat.

Il faut que nous avancions. Faites-nous part de vos propositions et le Conseil général se prononcera.

Quand est la prochaine séance ?

M. Solère

Ce n'est pas tout de suite, mais si l'avis est donné là, il faudra repasser devant le Conseil municipal.

M. Baguet

Cela complique un peu les choses. S'il n'y a pas d'opposition manifeste à Jacqueline Auriol, mettons nous d'accord sur son nom et nos conseillers généraux le soumettront à Mme Balkany et aux services du Conseil Général.

Je mets aux voix la première délibération qui concerne les noms des trois rues des équipements : crèche du cours Seguin, groupe scolaire Robert-Doisneau, (remercions la famille Doisneau de nous avoir confirmé son accord), et l'avenue Emile-Zola. Nous gardons le mot avenue parce qu'une partie s'appelle déjà avenue. Il nous a été proposé de l'appeler cours Emile-Zola sur une partie et avenue sur un autre. Si nous faisons cela, les GPS se tromperont et il y aura des problèmes de numérotation des immeubles.

Approuvée à l'unanimité.

Deuxième délibération sur la composition de la commission et les noms cités tout à l'heure.

Il n'y a pas de demande de vote à bulletin secret.

Qui est contre cette liste de 9 noms ?

Elle est approuvée à l'unanimité.

Troisième délibération : sur proposition des 2 noms soumis par le Conseil général, qui est contre le nom de Jacqueline Auriol, à moins que quelqu'un veuille voter pour Nina Berberova ; je ne veux pas trancher tout seul, cela ne me paraissait pas simplement cohérent par rapport à la rue qui existe déjà dans le sud de la ville.

Pour Jacqueline Auriol : unanimité.

Nous faisons confiance à nos conseillers généraux.

15 - Révision des tarifs du carré Belle-Feuille et du théâtre de l'Ouest Parisien pour la saison 2010 - 2011.

Monsieur Pascal Fournier, Maire-Adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Les tarifs des prestations de service public destinées aux familles ont fait l'objet d'une délibération le 9 juillet 2009. Cette délibération entérinait le changement de période de référence du quotient familial en l'alignant sur l'année civile. Aussi, il était prévu que les tarifs votés à cette occasion aient une validité de 18 mois, à titre exceptionnel, jusqu'au 31 décembre 2010, au lieu de septembre 2010.

Or il s'avère que les tarifs des salles de spectacles du Carré Belle-Feuille et du Théâtre de l'Ouest sont adaptés à la saison culturelle qui s'étend de septembre à juin et non pas à l'année civile. En effet, ces deux équipements ont une politique de fidélisation des publics qui s'appuie principalement sur la vente d'abonnements couvrant l'année scolaire.

Aussi, à titre dérogatoire ces tarifs font l'objet d'une délibération spécifique et seront applicables à compter du 1er juin 2010, à l'instar de ce qui s'est fait l'an passé.

Ces tarifs seront repris dans la délibération générale de fin d'année 2010, ainsi que les tarifs des autres activités culturelles, afin d'avoir une délibération unique à ce sujet.

Les tarifs proposés sont les tarifs effectivement payés par les usagers : ils s'entendent TTC, l'activité étant soumise à TVA.

Mesures particulières :

Carré Belle-Feuille :

Après deux saisons qui ont confirmé le succès du Carré Belle-Feuille et l'intérêt du public pour sa programmation, il est proposé d'augmenter les tarifs de façon raisonnable en tenant compte d'une part des tarifs pratiqués dans les salles environnantes et d'autre part en conservant les critères de simplicité et de lisibilité.

En contrepartie est proposée la création d'un abonnement jeune public et d'un tarif applicable aux groupes scolaires assistant aux séances tout public.

Théâtre de l'Ouest Parisien

Les tarifs du TOP pour la saison 2010 - 2011 ont été approuvés dans la délibération du 4 février 2010 approuvant le choix du délégataire pour la période allant de juillet 2010 à juin 2015. Le délégataire souhaite ajouter un tarif « Festival » lié à son projet de créer sur Boulogne-Billancourt un festival de théâtre.

Au vu de cet exposé, il vous est demandé d'approuver les tarifs annexés applicables à compter du 1er juin 2010.

Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance n'ayant pas pris part au vote.

La délibération n°15 est adoptée à l'unanimité.

16 - Ville d'art et d'histoire - adhésion de la ville à l'association des sites le Corbusier.

Madame Isaure de Beauval, Conseillère municipale déléguée, rapporteur

Mes chers collègues,

A l'initiative de 11 villes françaises dont Boulogne-Billancourt, sur le territoire desquelles se situent des édifices construits par l'architecte Le Corbusier et sélectionnés par des experts internationaux pour être proposés à l'inscription sur la liste du Patrimoine mondial de l'humanité, une association des sites Le Corbusier a été fondée le 27 janvier 2010 à Ronchamp en Haute-Saône. Elle compte aujourd'hui une quinzaine de membres qui sont essentiellement des collectivités territoriales françaises et étrangères.

L'association a pour objet d'animer un réseau chargé de préserver et promouvoir les sites Le Corbusier auprès du public et des opérateurs touristiques, de créer les conditions d'échange et de partage de connaissances et d'expériences dans les domaines de la conservation, la protection, la mise en valeur, l'animation et la gestion du patrimoine Le Corbusier et d'être force de proposition et de réflexion dans les domaines cités ci-dessus auprès des acteurs du patrimoine en France et à l'international, notamment auprès de l'UNESCO et du comité du Patrimoine mondial.

Notre Ville a la chance de détenir sur son territoire un important patrimoine Le Corbusier constitué de quatre édifices remarquables. Il s'agit des résidences-ateliers Lipchitz et Miestchaninoff situées allée des Pins, de la villa Cook sise rue Denfert-Rochereau et de l'immeuble Molitor situé rue de la Tourelle. Ces deux dernières réalisations sont de surcroît en lice pour être inscrites sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité.

Les objectifs de l'association et les actions envisagées (l'organisation de forum, la création d'un site internet, la réalisation de publications...) complètent celles déjà menées par la Ville, dans le cadre du label ville d'art et d'histoire en matière de préservation, de conservation et de valorisation culturelle et touristique.

Enfin, la Ville partage pleinement les ambitions que l'association se fixe notamment au niveau international. L'objectif d'inscrire l'œuvre de Le Corbusier sur la liste du patrimoine mondial concorde pleinement avec notre volonté de voir inscrire les deux sites boulonnais présélectionnés.

En conséquence, il vous est proposé d'autoriser l'adhésion de la Ville pour 2010 à l'association des sites Le Corbusier et de prévoir dès la première décision modificative du budget municipal 2010 l'inscription des sommes correspondant à la cotisation d'adhésion de la Ville soit 100 €, ainsi qu'à la cotisation de fonctionnement soit 8.000 € déterminée au prorata du nombre d'habitants.

Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lter-

nance n'ayant pas pris part au vote.

Ce dernier a trouvé le montant de la cotisation non négligeable et souhaité des précisions sur l'objectif de cette démarche et l'incidence pour la ville. Il lui a été répondu qu'il s'agissait de fédérer les villes détentrices du patrimoine de Le Corbusier pour le faire reconnaître auprès notamment de l'UNESCO. Le montant de la cotisation est calculé au nombre d'habitants des villes concernées.

D'autres questions ont porté par ailleurs sur la liste des villes adhérentes et les périmètres entrant en compte dans la protection des sites.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

En commission des finances, des précisions ont aussi été apportées sur le montant de la participation de la ville. Initialement, la participation devait être proportionnelle au nombre d'habitants, ce qui fait que les sommes demandées à Boulogne-Billancourt et à Marseille étaient significatives. Ces sommes ont été revues à la baisse après négociation.

La commission des finances a émis un avis favorable, le groupe @lter-

Mme Even

Nous souhaiterions déjà avoir des réponses à nos questions et nous avons également demandé une carte sur laquelle pouvaient figurer les immeubles de Le Corbusier.

M. Baguet

Sur la liste des villes adhérentes, il y a : (lecture liste)
Voilà la liste des 11 communes adhérentes.

L'objet est de soutenir notre présentation au patrimoine mondial pour l'inscription au patrimoine mondial de l'humanité à l'UNESCO. L'année dernière, la France a présenté le dossier Le Corbusier. Il n'a pas été rejeté, il a été ajourné pour plus de précisions notamment pour sa dimension mondiale à développer, son approche mondiale ; nous espérons que cette année notre démarche sera couronnée de succès avec le soutien de la France, les candidatures étant présentées par un pays.

Il y a deux ans, c'était le patrimoine Vauban qui avait été inscrit au patrimoine de l'humanité. Cette année, c'est une démarche collective qui soutient l'œuvre mondiale de Le Corbusier.

Quant à la cotisation, nous remercions Mme de Beauval, qui a été économe des deniers publics parce que la cotisation est calculée selon le nombre d'habitants. Nous ne sommes pas la plus grosse ville, mais avec Paris et Marseille, nous faisons partie des trois plus grosses villes concernées. Une négociation a permis à l'association de vivre et de développer sa com-

munication et, ne nous en cachons pas de faire du lobbying auprès de l'UNESCO.

Il n'y a pas d'autres questions ?

La délibération n°16 est adoptée à l'unanimité.

17 - Musée des Années 30 - convention de mécénat avec le groupe Yoplait - convention de partenariat avec les étoiles/grand Rex - autorisation.

Madame Isaure de Beauval, Conseillère municipale déléguée, rapporteur.

Mes chers collègues,

Le musée des années 30 (M-A30), unique en France au regard de ses collections portant sur la période de l'entre-deux guerres, a souhaité accroître sa notoriété nationale et internationale.

Convention de mécénat avec le groupe Yoplait

Dans le cadre de l'exposition Rauzier qui inaugure L'Espace 2030 situé au musée des années 30, des contacts ont été noués avec le groupe Yoplait qui a son siège social à Boulogne-Billancourt et qui s'est récemment engagé dans le mécénat.

Séduit par la philosophie de L'Espace 2030 qui vise à faire découvrir des talents émergents de l'art de demain et la créativité sous toutes ses formes ; le groupe Yoplait a décidé d'élargir son action de mécénat au soutien de l'ensemble des expositions qui auront lieu dans cet espace. En effet, il considère que les caractères d'innovation et de créativité au cœur de l'action de Yoplait correspondent en tout point aux valeurs portées par le M-A30 et, plus largement, la Ville.

La convention ci-jointe s'inscrit dans le cadre de la loi du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations. Le mécène pourra ainsi bénéficier de l'avantage fiscal prévu dans ce dispositif législatif. En contrepartie d'un don de 50 000 € pour les deux expositions de l'année 2010, le groupe Yoplait bénéficie de contreparties à hauteur de 25% du montant de ce don telles que décrites dans la convention.

Il vous est demandé d'autoriser le Maire à signer cette convention de mécénat qui permettra au M-A30 de donner toute son ampleur à L'Espace 2030 et ce, sur un long terme.

Convention de partenariat avec Les étoiles/Grand Rex

Forts de leur période historique commune - le Grand Rex étant un bel exemple d'architecture Art déco - le musée des Années Trente (M-A30) et Les étoiles du Rex/Grand Rex ont souhaité se rapprocher en vue de favoriser leur fréquentation réciproque et de s'ouvrir à de nouveaux publics.

Le partenariat qui vous est proposé concerne d'une part les visiteurs individuels et, d'autre part, les professionnels.

Concernant les individuels, une opération promotionnelle aura lieu du 21 juin au 21 septembre 2010 inclus et consiste, pour le M-A30, à faire bénéficier du tarif réduit (3,60 € au lieu de 4,70 €) tout porteur d'un billet délivré par Les étoiles/Grand Rex durant cette période. Cette offre estivale est prévue uniquement pour cette année ; si elle s'avère concluante, pourra être reconduite l'année suivante par voie d'avenant et ce pendant toute la durée de la convention.

En contrepartie, tout visiteur du M-A30 pourra, sur présentation d'un billet acheté durant la même période, bénéficier d'un tarif réduit aux Etoiles/Grand Rex (7 € au lieu de 9,80 €).

Concernant les professionnels, le partenariat est destiné à proposer aux membres d'associations, à des Comités d'Entreprises et à des professionnels du tourisme, un produit culturel sur une journée comprenant une visite découverte réalisée par Les étoiles du Rex (un parcours interactif - Les étoiles du Rex - et une visite du Grand Rex avec guide), un déjeuner, une visite guidée à tarif préférentiel (6,80 € au lieu de 7,50 € par personne) des collections permanentes du M-A30 réalisée par des animatrices conférencières du musée. Par ailleurs, afin de permettre de faire connaître ce produit, cinq Eductours maximum par an (de 15 à 50 personnes à chaque fois) seront accueillis à titre gratuit par le M-A30. Cette offre commune sera proposée aux groupes constitués à partir du 1er septembre 2010 et jusqu'au 1er septembre 2013.

Chaque institution encaisse ses propres recettes, s'engage à communiquer sur ce partenariat et peut y mettre un terme d'un commun accord en cas de défaillance de l'autre partie sans droit à dommages et intérêts.

Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

A une question sur le lien entre le grand REX et Boulogne-Billancourt, il a été indiqué que l'idée prévalant à cette convention de partenariat était de développer les visites d'un établissement par les habitués de l'autre, le public habituel de l'un et de l'autre ayant un goût particulier pour l'architecture des années 30.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a demandé des précisions sur la nature des compensations accordées par la ville à la société Yoplait. Il a été précisé que par exemple le Groupe a bénéficié de la quatrième de couverture du premier BBI Culture.

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Vincent

Vous nous aviez dit que vous nous communiqueriez le document qui était annoncé. Je ne l'ai pas eu.

M. Baguet

Il n'a pas été mis sur table ? Nous pouvons vous le donner. Je l'ai sous les yeux.

Mme de Beauval vous donne son exemplaire, il n'y a pas de secret particulier, c'est un échange de produits comme l'on dit.

Mme Shan

Dans cette convention de mécénat avec le groupe Yoplait, ils ont eu une quatrième de couverture, cela date de plus d'un mois, c'était le BBI Culture du mois d'avril. Comment se fait-il que nous n'en parlions qu'aujourd'hui au Conseil municipal ?

Mme Dubost

Nous étions convenus que nous faisons une reddition, c'est-à-dire que nous vous rendions compte des conventions de mécénat après coup. En fait, c'est difficile de dire avant puisqu'on est en négociations. Nous avons pris l'engagement et nous avons été félicités par la préfecture de cet engagement de reddition.

M. Baguet

Je ne me rappelais plus cette démarche, c'est plus logique dans ce sens-là.

M. Vincent, vous avez pu prendre connaissance du document ?

M. Vincent

Oui.

M. Baguet.

Je voudrais remercier Mme de Beauval parce que c'est la deuxième convention de mécénat que l'on signe, avec Aéroport de Paris et Yoplait. C'est un bon début. Si vous nous présentez à chaque Conseil municipal une convention de ce type, Mme de Beauval, vous aurez droit à la reconnaissance éternelle du Conseil municipal et des Boulonnais !

La délibération n°17 est adoptée à l'unanimité.

18 - Maison médicale de garde - autorisation donnée au maire pour signer la convention d'objectifs avec la Croix-Rouge française et la convention de partenariat avec l'association des médecins de Boulogne-Billancourt et la Croix-Rouge française.

Monsieur Frédéric Morand, conseiller municipal délégué, rapporteur.

Mes chers collègues,

La permanence des soins est une préoccupation constante des pouvoirs publics qui veillent à son organisation en concertation avec les différents acteurs de santé.

Si, en vertu du code de déontologie médicale (Article 77°) et du code de la santé publique (Article R4 127-77°), il est fait obligation à chaque médecin de participer à la permanence des soins, il est apparu souhaitable pour faciliter l'accès aux soins dans les situations d'urgence, d'organiser sur le territoire de la commune de Boulogne-Billancourt une permanence.

Le code de la santé publique (Article R6315-1°) précise que la permanence des soins en médecine ambulatoire est assurée, en dehors des horaires d'ouverture des cabinets libéraux et des centres de santé, de 20 heures à 8 heures les jours ouvrés, ainsi que les dimanches et jours fériés par des médecins de garde. Le patient est invité, après régulation par le centre 15, à se rendre dans ce lieu de permanence de soins disposant des matériels de première investigation et d'un dispositif d'accueil sécurisé.

C'est ainsi que la Maison médicale de garde a été créée par la délibération n°12 du Conseil municipal du 2 mars 2006. Il s'agit d'un dispositif de santé publique destiné à assurer les soins ambulatoires courants ne nécessitant pas la présence d'un plateau technique de type hospitalier.

Dans ce cadre, la Croix-Rouge Française met à disposition ses locaux et son organisation en matière d'accueil des usagers et l'Association des Médecins de Boulogne-Billancourt apporte son expertise dans le cadre de la permanence de soins, assurée par quelques médecins libéraux de la commune.

Cette permanence est basée sur le principe du volontariat des praticiens, exerçant individuellement et partageant les locaux sur des créneaux spécifiques.

Les modalités de fonctionnement de cette Maison médicale de garde sont définies par une convention de partenariat conclue entre la Ville, l'Association des Médecins de Boulogne-Billancourt et la Croix-Rouge Française.

Pour assurer la gestion de la Maison Médicale de Garde, la Croix-Rouge Française bénéficie d'une aide financière de la Ville, définie dans le cadre d'une convention d'objectifs.

Ces deux conventions, prolongées par avenants conclus en vertu d'une délibération du 10 décembre 2009, sont arrivées à expiration le 1er janvier 2010.

Pour assurer la continuité de ce service qui profite à la population boulonnaise en répondant à la volonté de la politique municipale de mettre en œuvre une permanence d'accès aux soins, je vous propose de renouveler pour 2010 ces conventions en les approuvant et en autorisant le Maire à les signer.

Mme Bondoux, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

En commission des finances, le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a précisé que la participation de la CRA-MIF au subventionnement de la Maison Médicale de Garde pourrait être plus élevée.

Le groupe @lternance a souhaité savoir si la ville disposait d'un rapport d'activité et d'un indice de satisfaction. Le groupe a fait état de délai d'attente parfois important et d'un coût de la consultation élevé.

Quelques éléments de réponse ont été apportés, notamment sur le taux de fréquentation de la Maison Médicale de Garde qui, pour 50 %, n'est pas le fait de Boulonnais.

La ville ne rémunère pas les médecins, mais prend en charge toutes les fonctions support, (accueil, secrétariat notamment). Les locaux sont mis à disposition gracieusement par la Croix-Rouge. Une réflexion est engagée sur la réorganisation des soins.

Avis favorable de la commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

La délibération n°18 est adoptée à l'unanimité.

19 - Désignation du représentant de la ville pour siéger, au conseil de surveillances du centre de gérontologie "les Abondances", au sein du conseil de surveillance de l'assistance publique - hôpitaux de Paris et au centre hospitalier des quatre villes.

Monsieur Frédéric Morand, Conseiller Municipal délégué, rapporteur.

Mes chers collègues,

Le code de la santé publique a été modifié par un décret du 8 avril 2010. Cette réforme remplace le conseil d'administration par un conseil de surveillance. Ses missions sont recentrées sur les orientations stratégiques et le contrôle permanent de la gestion de l'établissement. Le conseil de surveillance comme précédemment le conseil d'administration, comprend trois collègues où siègent des représentants des collectivités territoriales, des représentants du personnel de l'établissement et des personnalités qualifiées, dont des représentants d'usagers.

Son président est élu parmi les représentants des collectivités territoriales et les personnalités qualifiées.

Pour l'installation des conseils de surveillance des établis-

sements de santé, l'Agence Régionale de la Santé sollicite la Ville pour désigner le représentant de la Ville au sein des conseils de surveillance de trois établissements de santé, le Centre de gérontologie les Abondances, l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris dont le siège est à Paris et le centre hospitalier des Quatre Villes dont le siège est à Saint-Cloud.

Concernant le centre gérontologique Les Abondances dont le siège est à Boulogne-Billancourt, il est rappelé que le conseil municipal du 28 mars 2008 avait désigné trois représentants de la Ville pour siéger au conseil d'administration du centre gérontologique les Abondances, Madame Bouée, Madame Belliard et Monsieur Morand. Désormais, en application du décret du 8 avril 2010, deux représentants de la Ville siégeront dans le conseil de surveillance, un représentant de droit qui est le maire de la commune, siège de l'établissement principal ou son représentant qu'il désigne et un représentant désigné selon les formes légales par le conseil municipal. (article R 6143-2 du code de la santé).

Il est précisé aussi que le maire était président de droit du centre gérontologique Les Abondances. La réforme prévoit désormais que le conseil de surveillance élit son président parmi les représentants des collectivités territoriales et les personnalités qualifiées.

Concernant les établissements publics de santé de ressort intercommunal, la composition du conseil d'administration pour le collège des collectivités territoriales reposait sur des critères de territoire. En application du nouvel article R 6143-3 du code de la santé publique, la répartition géographique des entrées en hospitalisation en 2009 est un nouveau critère. Aussi l'Agence Régionale de la Santé sollicite la Ville pour la désignation d'un représentant, au sein du conseil de surveillance de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris et au centre hospitalier des Quatre Villes. A titre d'exemple, la ville de Boulogne-Billancourt avec 14,32% de la fréquentation est la principale commune d'origine des patients en nombre d'entrée du centre hospitalier des quatre villes.

Il vous est donc proposé de procéder dans les formes légales, à l'élection d'un représentant de la Ville pour siéger au conseil de surveillances du Centre de Gérontologie "les Abondances", d'un représentant de la Ville pour le conseil de surveillance de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris et d'un dernier représentant pour le conseil de surveillance du centre hospitalier des Quatre Villes.

M. Baguet

Il n'y a pas d'avis puisque ce sont des désignations.

Comme vous l'a expliqué M. Morand, c'est à la suite de la loi HPST du 21 juillet 2009 et du décret très récent du 8 avril 2010 que nous devons désigner des représentants dans les nouvelles instances de gouvernance. Nous devons procéder à 3 désignations.

La première concerne le Centre de gérontologie des

Abondances qui comporte 3 collègues. Nous passons de 22 membres du conseil d'administration à 9. C'est une réduction assez drastique. Nous avons 1 représentant à désigner, outre le Maire. Je vous propose la candidature de Mme Bouée, qui a assuré la présidence pendant longtemps. Y a-t-il d'autre candidature ?... Aucune.

Voulez-vous un vote à bulletin secret ?... Personne.

Vote sur la candidature de Mme Bouée :

Mme Bouée est élue. Le groupe @lternance ne prend pas part au vote.

Il y a un représentant du Conseil Général. Il faut être désigné avant le 20 mai, M. Solère. C'est même le 12 mai au plus tard pour les Abondances.

Mme Bouée.

Les Abondances souhaiteraient que le Conseil général envoie rapidement parce qu'il y a un Conseil de surveillance.

M. Baguet

Nous sommes dans une nouvelle organisation. Je sais bien que le directeur s'impatiente, mais nous n'allons pas modifier le calendrier de toutes les instances publiques pour l'Agence Régionale de Santé. M. Evin est parfaitement au courant qu'il y a des difficultés. Nous avons ce matin un conseil d'administration de l'hôpital Ambroise Paré auquel j'ai assisté avec M. Morand, Mme Godin et M. Solère. En ce qui concerne l'AP-HP, nous ne savons pas trop ce que va devenir le Conseil de surveillance. Il faut prendre le temps, pas de précipitation.

La deuxième désignation concerne l'hôpital des Quatre villes qui regroupe Saint-Cloud, Sèvres, Chaville et Ville d'Avray. La directrice de l'hôpital m'a demandé de siéger dans cette instance. Je vous propose de lui donner satisfaction. Nous avons évoqué ce matin des rapprochements possibles entre nos deux hôpitaux, notamment sur un bâtiment de biologie. Nous devons refaire complètement le laboratoire de biologie sur Ambroise Paré. Nous essayons d'obtenir le feu vert de l'AP-HP centrale en s'appuyant sur une future collaboration entre l'hôpital des 4 villes et l'hôpital Ambroise Paré.

Y a-t-il d'autres candidats ?... Personne.

Vote sur la candidature de M. Baguet :

Unanimité.

La dernière représentation concerne le siège en central de l'AP-HP pour représenter Boulogne-Billancourt.

En fait, je ne siégerai pas en tant que Maire de la commune la plus importante, mais ce qui est essentiel à préciser ici, en tant que service d'urgence d'accès aux urgences, SAU, le plus important après Paris intra muros. Je rappelle que notre hôpi-

tal Ambroise Paré accueille entre 53 000 et 55 000 urgences par an. C'est le septième hôpital de l'AP-HP.

Quand on voit de temps en temps des personnes qui s'inquiètent ou qui distribuent des tracts en expliquant que notre hôpital va disparaître. Nous avons vu ce matin au conseil d'administration qu'il n'allait pas disparaître, et qu'au contraire nous cherchions à le maintenir dans cette double exigence à la fois d'excellence et de proximité.

Je vous propose, puisqu'il y aura un représentant, que M. Solère siège, au titre du Conseil Général, au conseil d'administration de l'AP-HP. Ce serait bien que l'on puisse être 2 à siéger pour assurer le développement et l'avenir de notre hôpital.

Y a-t-il d'autre candidature ?... Aucune.

Vote sur la candidature.

Unanimité.

Dernier point de notre ordre du jour communication sur le renouvellement des conseils de quartier.

20 - Renouvellement des conseils de quartier.

Monsieur Vittorio Bacchetta, conseiller municipal délégué, rapporteur

Mes chers Collègues,

Conformément à notre délibération du 7 mai 2008, le mandat des conseillers de quartier que notre Conseil a désignés arrive à son terme.

Aussi, nous appelons, par l'intermédiaire du BBI, les Boulognais qui désirent prendre part aux travaux des prochains Conseils de quartier à faire acte de candidature auprès du Député-maire en adressant un courrier et un bref curriculum-vitae avant le 20 mai..

D'ici notre conseil municipal de juin, les actuels conseils de quartier auront établi un bilan de leur action et émis des observations sur la proposition de rationalisation du découpage des quartiers tel qu'il leur a été soumis (cf. carte jointe)

Au conseil municipal de juin, une délibération proposera donc un nouveau découpage des quartiers, une nouvelle charte de fonctionnement, ainsi que les membres des conseils de quartier dont le mandat sera effectif sur les années scolaires 2010/2011 et 2011/2012.

M. Baguet

Nous avons remis sur table ce que nous avons annoncé lundi soir dans les commissions : le projet de redécoupage des quartiers, avec un quartier central un peu comme à Paris cœur de ville, et des quartiers en escargot qui se répartiraient les différentes activités sur le territoire municipal.

Les candidats vont pouvoir se manifester soit sur le site Internet, soit sur le BBI, soit dans les permanences de quartier.

Une remarque 'a été faite, assez pertinente : les actuels conseils de quartier se sont beaucoup engagés pour les fêtes de fin d'exercice, et notamment pour "sud en fête", l'opération cinéma en plein-air pour le quartier de Léon Sebbag, le dîner de quartier pour le quartier numéro 5... Ces manifestations sont préparées par les conseils de quartier existants. Changer les conseils de quartier au Conseil municipal du 10 juin, n'est peut-être pas la meilleure période. Nous ne sommes pas tenus juridiquement de procéder à ce renouvellement dans l'urgence.

Nous verrons si l'on ne peut pas maintenir en fonction les conseils de quartier pour qu'ils assument les manifestations qu'ils ont organisées et qu'ils ont préparées, et reporter au Conseil municipal de début juillet le renouvellement des conseils de quartier. Cela nous laisse le temps de communiquer d'avantage sur ce renouvellement et du temps pour réfléchir à ce redécoupage qui vous est proposé.

C'est dommage de changer les équipes à la veille de manifestations. Vous n'êtes pas d'accord ?

Mlle Cardetas

Si.

M. Baguet

Je reconnais que nous allions peut-être un peu nous précipiter.

M. Bacchetta

D'autant que les grandes vacances vont s'enchaîner et que les nouveaux conseils de quartier vont prendre leurs fonctions début septembre.

M. Baguet

Oui, les nouveaux conseils se mettront en place en septembre, vous avez raison. D'ici là, nous vous invitons à trouver les meilleurs candidats possibles et à retenir les plus dynamiques pour porter les différents projets.

C'est une communication, il n'y a pas de vote à exprimer.

Nous nous retrouvons au Conseil municipal du 10 juin.

En attendant, je vous donne rendez-vous pour les cérémonies commémoratives du samedi 8 mai.

M. Bacchetta

La date limite pour les candidatures reste le 20 mai ? On peut proroger ?

M. Baguet

Nous serons tolérants. Compte tenu de ce report, nous pouvons reporter les délais. .

Merci bien.

La séance est levée à 21 heures 45.

Le Journal officiel de Boulogne-Billancourt

Directeur de la publication : Pierre-Christophe Baguet - Co-directeur : Thibault de Sade

Rédaction : Services du cabinet du Maire

Maquette - Édition : Direction de la Communication

Hôtel de ville - 26, avenue André-Morizet - 92104 Boulogne-Billancourt cedex - www.boulognebillancourt.com

Tél. 01 55 18 53 00